

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2025

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de La Prairie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et j'atteste de sa véracité.

[Originale signée]

Signataire

Sébastien Rheault

Date

1.1 16 juin 2026

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	10
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	43
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	45
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	46
Situation financière par organismes	47
Charges par objets	48
Excédent (déficit) accumulé	49
Avantages sociaux futurs	53

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	72
Analyse des charges consolidées	84

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil de la Ville de La Prairie

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de La Prairie (la ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de l'exercice, la ville a comptabilisé une charge à payer à des organismes municipaux et la disposition d'immobilisations corporelles, constituée par des véhicules, de l'ameublement et de l'équipement de bureau ainsi que de la machinerie, outillage et d'autres équipements, dans le cadre de son adhésion à titre de ville participante, au 1^{er} janvier 2025, à la Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries. La charge à payer à des organismes municipaux ainsi que les immobilisations corporelles disposées n'ont pas fait l'objet d'évaluation indépendante de juste valeur marchande, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, notre audit s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la ville et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements étaient nécessaires aux montants de l'excédent (du déficit) de l'exercice et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, des actifs financiers et non financiers et de l'excédent (déficit) accumulé au 31 décembre 2025.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de La Prairie inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1 à S23-4 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations – Informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 3 et la note 24 des états financiers consolidés, qui explique que la ville a adopté tardivement les exigences de la norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. La direction a appliqué rétrospectivement au 1er janvier 2023, ces normes aux informations comparatives incluses dans ces états financiers consolidés, y compris l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 1er janvier 2024, et les états consolidés des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les informations connexes. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la ville à cesser son exploitation;

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

· nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

· nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[Original signé par]

MPA inc., société de comptables professionnels agréés
1 Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A118725
Montréal le 26 mai 2026

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget	Réalizations	
		2025	2025	2024
				Redressé note 24
Revenus				
Taxes	1	45 986 800	45 994 479	43 063 104
Compensations tenant lieu de taxes	2	778 600	856 608	777 551
Quotes-parts	3			
Transferts	4	2 425 874	3 770 283	2 193 063
Services rendus	5	2 553 155	2 769 826	2 924 580
Imposition de droits	6	4 774 292	6 974 205	3 828 967
Amendes et pénalités	7	1 171 690	1 206 823	1 124 543
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	474 345	607 254	672 131
Autres revenus	10	476 000	572 690	115 961
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	58 640 756	62 752 168	54 699 900
Charges				
Administration générale	14	10 329 507	10 669 740	8 640 212
Sécurité publique	15	18 606 204	15 688 384	12 213 418
Transport	16	2 787 298	11 168 710	10 124 434
Hygiène du milieu	17	8 127 944	10 272 885	11 345 475
Santé et bien-être	18			
Aménagement, urbanisme et développement	19	1 986 780	2 283 389	2 145 699
Loisirs et culture	20	7 521 754	10 654 057	9 980 435
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	2 844 181	2 806 466	2 613 520
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	52 203 668	63 543 631	57 063 193
Excédent (déficit) lié aux activités	25	6 437 088	(791 463)	(2 363 293)
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		153 959 150	155 676 508
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27		(957 862)	(311 927)
Solde redressé	28		153 001 288	155 364 581
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29		152 209 825	153 001 288

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	5 197 123	7 305 052
Débiteurs (note 5)	2	24 870 041	21 894 282
Prêts (note 6)	3	4 284 845	4 284 845
Placements de portefeuille (note 7)	4	351 440	343 861
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	2 064 300	2 103 200
Autres actifs financiers (note 8)	7	23 123	23 097
	8	36 790 872	35 954 337
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	1 725 607	150 006
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	14 935 446	13 077 073
Revenus reportés (note 11)	12	3 841 547	2 193 789
Dette à long terme (note 12)	13	73 873 634	75 056 466
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	2 259 304	2 223 810
Autres passifs (note 14)	15	9 881 144	9 546 998
	16	106 516 682	102 248 142
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(69 725 810)	(66 293 805)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	220 001 424	217 184 743
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	198 226	237 772
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	1 735 985	1 872 578
	23	221 935 635	219 295 093
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	152 209 825	153 001 288
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	152 209 825	153 001 288
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	152 209 825	153 001 288
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget	Réalizations	
		2025	2025	2024
Excédent (déficit) lié aux activités	1	6 437 088	(791 463)	(2 363 293)
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)(	13 245 686)	9 125 864)
Produit de cession	3		785	68 853
Amortissement	4	8 619 833	10 837 514	9 223 619
(Gain) perte sur cession	5		48 777	(62 594)
Réduction de valeur / Reclassement	6		(458 071)	
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	8 619 833	(2 816 681)	104 014
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		39 546	70 218
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		136 593	(1 571 363)
	13		176 139	(1 501 145)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	15 056 921	(3 432 005)	(3 760 424)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(56 746 807)	(53 632 318)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18		(9 546 998)	(8 901 063)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(66 293 805)	(62 533 381)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		(69 725 810)	(66 293 805)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
			Redressé note 24
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(791 463)	(2 363 293)
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	10 837 514	9 223 619
Amortissement des actifs incorporels achetés (note 17)	3		
Autres			
▪ Perte/gain sur disposition d'immobilisation	4.1	48 777	(62 595)
▪ Charge de désactualisation	4.2	334 146	322 844
▪ Ajustement RIAGS	4.3	(458 071)	
	5	9 970 903	7 120 575
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(2 975 759)	2 065 959
Autres actifs financiers	7	(26)	506
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	8	1 858 373	(746 342)
Revenus reportés	9	1 647 758	240 049
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	74 394	120 177
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12	39 546	70 218
Autres actifs non financiers	13	136 593	(1 571 363)
	14	10 751 782	7 299 779
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(13 245 686)	(9 125 864)
Produit de cession des immobilisations corporelles	16	785	68 853
Acquisition d'actifs incorporels achetés	17	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	18		
	19	(13 244 901)	(9 057 011)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	20	(64 829)	(89 809)
Remboursement ou cession	21	57 250	96 069
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	22	()	()
Cession	23		
	24	(7 579)	6 260
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	25	15 684 550	11 086 403
Remboursement de la dette à long terme	26	(16 861 682)	(8 374 303)
Variation nette des emprunts temporaires	27	1 575 601	(2 097 677)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	28	(5 700)	(68 621)
Autres			
▪	29.1		
	30	392 769	545 802
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31	(2 107 929)	(1 205 170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	32	7 305 052	8 187 131
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	33		323 091
Solde redressé	34	7 305 052	8 510 222
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	35	5 197 123	7 305 052

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

2025

2024

Redressé note 24

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de la Prairie est constituée et régie en vertu de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c.C-19.). Elle est dirigée par conseil composé de huit conseillers et un maire.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté à la page S13 et S14, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

S.O.

a) Périmètre comptable

Le périmètre comptable de la ville englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle.

Les comptes de la ville et des autres organismes compris dans le périmètre comptable, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers, après l'élimination des opérations et des soldes réciproques.

La ville contrôle l'organisme Gestion de l'aréna de la Ville de La Prairie.

b) Partenariats

Le périmètre comptable de la ville englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats.

Les comptes de la ville et des autres organismes compris dans le périmètre comptable, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers, proportionnellement à la quote-part revenant à la ville dans le cas d'un partenariat. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les méthodes comptables de la ville et combinés ligne par ligne et les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

L'expression "Administration municipale" utilisée réfère à la Ville de La Prairie excluant les organismes qu'elle contrôle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

La ville participe aux partenariats suivants :

- Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie
- Régie Intermunicipale de Police Roussillon
- Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 23,12 % (23,10 % en 2024).

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,10 % (23,54 % en 2024).

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries pour l'exercice est de 29.28 %.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés de la ville, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs et les hypothèses utilisées pour l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

C) Actifs financiers

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

D) Passifs

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par l'entité en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. L'entité comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers consolidés. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers consolidés. En effet, l'entité est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers consolidés dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Revenus reportés

Les montants perçus à l'égard du Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti des frais d'émission est présenté en réduction de la dette à long terme.

E) Actifs non financiers

Stocks de fournitures

Les stocks de fourniture sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des durées de vie utiles estimatives suivantes:

Infrastructures	15, 20 et 40 ans
Bâtiments	15 et 40 ans
Véhicules	3 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	4 à 20 ans
Machinerie, outillage et équipement	4 à 20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment de leur mise en service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état consolidé des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la ville bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la ville bénéficiera des services acquis.

F) Revenus

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;

les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisés lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement ;

les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisés lors de l'émission des certificats de l'évaluateurs;

les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;

les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers pour lesquels la ville a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La ville a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Plus précisément :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

- Les revenus de vente de services à des organismes municipaux, comme ceux relatifs aux incendies, à la voirie, à l'eau et aux loisirs sont comptabilisés au moment de la prestation des services.
- Les revenus de vente de services aux citoyens comme ceux relatifs aux loisirs, à la bibliothèque et à d'autres services publics sont comptabilisés au moment de la prestation des services.
- Les revenus de droits et permis comme ceux relatifs aux constructions et aux rénovations immobilières sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et que le droit ou permis a été délivré au payeur, à la condition que l'entité s'attende raisonnablement à recouvrer les sommes en cause.
- Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont établis en fonction des quantités traitées par les exploitants des carrières et des sablières. Ils sont reportés et comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où l'entité a engagé les charges auxquelles ils sont affectés.

Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque l'entité a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Plus précisément :

- Les revenus provenant des amendes sont comptabilisés lorsque les critères de comptabilisation sont réunis à savoir : lorsqu'un avis est émis et que la culpabilité est reconnue par le citoyen ou l'entreprise, que le délai de contestation est échu ou qu'un jugement est rendu. Les amendes incluent également les pénalités et les contraventions.

Les transferts (subventions) en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la ville, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La ville comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

G) Avantages sociaux futurs

La charge correspond aux cotisations de l'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les régimes de retraite des élus municipaux auxquels participent la Ville, la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie et la Régie intermunicipale de police Roussillon sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour les cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraites, ces avantages comprennent notamment:

- les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance-vie offerte aux retraités.

La charge de fonctionnement est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c.15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (ci-après la « Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville et de la Régie de Police en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers à la page S24.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2025 selon la méthode suivante : valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire (pour la dernière fois en 2019) l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la ville a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la ville a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables - Avantages sociaux futurs :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

- pour le passif constaté initialement au 1er janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, celui-ci est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés, ce déficit n'est pas amorti ;
- pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications antérieures à 2020 à un régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés ;
- à titre de mesure d'allègement pour la perte actuarielle engendrée par la crise financière de 2008 ou pour toute autre situation permise relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées: sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DEMERCA) des salariés participants ;
- pour l'excédent de la dépense de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés: sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DEMERCA) des salariés participants.

Financement à long terme des activités de fonctionnement – Mesure relative à la TVQ : est amorti au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.

Financement à long terme des activités de fonctionnement – Frais d'émission de la dette à long terme : est amorti au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.

Éléments présentés à l'encontre des DCTP – Financement des activités de fonctionnement : est amorti au fur et à mesure de l'amortissement des frais reportés liés à la dette à long terme.

I) Instruments financiers

a) Classement et comptabilisation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

b) Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement

Après leur comptabilisation initiale, la ville évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

- Les remboursements ou encaissements;
- L'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- La réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts, les placements de portefeuille autres que ceux constitués d'investissements de capitaux propres cotés sur un marché actif, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations, les amendes, les pénalités, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattachée à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats consolidés.

d) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale alors que ceux relatifs aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés en charge à la date de la transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus et à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs. Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputées aux résultats à la provision pour moins-values.

La ville évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction de taux de probabilité de défaut par type de prêt, en tenant compte des sûretés.

Un prêt est radié lorsque l'emprunteur est en liquidation ou a cessé tout remboursement. Les recouvrements subséquents sont inscrits aux revenus de l'exercice où ils sont recouvrés.

Placements de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, la Ville tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué en actions cotées sur un marché actif a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

J) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Opérations entre apparentés

La ville est apparentée avec tous les organismes décrits dans la section Périmètre comptable et partenariat, qui se trouve dans les principales méthodes comptables. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi que les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil, ainsi que la directrice générale de la ville.

La ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la ville et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

3. Modification de méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2025, la Ville a adopté tardivement les exigences de la norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la ville qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

- Il existe une obligation juridique qui oblige la ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les dispositions transitoires de ce chapitre permettent une application de l'une ou l'autre des façons suivantes : rétroactive, rétroactive modifiée ou prospective.

Toutefois, compte tenu de l'application tardive de la norme SP 3280 dans ses états financiers consolidés, la ville a appliqué les exigences du chapitre SP 2120, Modifications comptables, applicables à une correction d'erreur au lieu des dispositions transitoires énoncées dans le chapitre SP 3280.

Les exigences du chapitre SP 2120 pour une correction d'erreur demandent de présenter rétroactivement le montant d'une correction d'erreur qui nuit à la fidélité des états financiers consolidés des exercices antérieurs et de redresser les informations comparatives, à moins qu'il soit impraticable de le faire.

Voir la note 24 pour l'impact de redressement aux exercices antérieurs

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2025	2024
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	1 384 388	1 404 482
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		2 906 913
Autres éléments			
▪ Organismes consolidés	3.1	3 812 735	2 993 657
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	5 197 123	7 305 052
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	5 197 123	7 305 052
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	2 753 091	2 336 937
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	7 757 550	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Note**5. Débiteurs**

		2025	2024
Taxes municipales	9	3 132 495	2 324 032
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	11 172 110	10 494 957
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	6 379 052	6 253 682
Organismes municipaux	13	580 504	627 621
Autres			
▪ Intérêts, amendes et divers	14.1	3 331 378	1 843 402
▪ Organismes consolidés	14.2	274 502	350 588
	15	24 870 041	21 894 282
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	6 537 087	6 958 774
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	6 537 087	6 958 774
Montants des débiteurs affectés au remboursement des emprunts temporaires	21		
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	22	830 865	702 411
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	23	5 979 486	6 357 221
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	24	1 666 177	2 073 057
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	25		
Ministère de la Culture et des Communications	26		
Autres ministères/organismes	27	3 526 447	2 064 679
	28	11 172 110	10 494 957

Note**6. Prêts**

		2025	2024
Prêts à un office d'habitation	29		
Prêts à un fonds d'investissement	30		
Autres			
▪ Solde de prix de vente	31.1	4 284 845	4 284 845
	32	4 284 845	4 284 845
Provision pour moins-value déduite des prêts	33		

Note

Le solde de prix de vente est dû par une entité non apparentée et porte intérêt au taux de 2,50 % annuellement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

7. Placements de portefeuille

		2025	2024
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	34	351 440	343 861
Autres placements	35		
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	36		
Autres placements	37		
	38	351 440	343 861
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	39	351 440	343 861
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	40		

Note

Les placements de portefeuille représentent la participation de la Ville au Programme d'assurances de dommages de l'Union des Municipalités du Québec.

8. Autres actifs financiers

		2025	2024
Propriétés destinées à la revente (note 16)	41		
Autres			
▪ Dépôt de garantie	42.1	23 123	23 097
	43	23 123	23 097

Note

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie : Dépôt de garantie exigé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu du "Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles" pour le traitement d'intrants dans les installations de la Régie.

9. Emprunts temporaires

La ville dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$, pour ses activités de fonctionnement, au taux préférentiel, dont aucun montant n'est utilisé au 31 décembre 2025. La ville dispose également d'une marge de crédit autorisée de 10 369 000 \$, pour ses activités d'investissement, au taux préférentiel. Une somme de 854 660 \$ est utilisée au 31 décembre 2025 (0 \$ au 31 décembre 2024).

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie: La régie dispose de deux marges de crédit autorisée totalisant 7 500 000 \$. - La première marge de crédit est pour le projet de biométhanisation. Le montant autorisé est de 6 000 000 \$, aucun montant n'est utilisée au 31 décembre 2025. - La deuxième marge de crédit est pour le projet de mise aux normes de l'usine. Le montant autorisé est de 1 500 000 \$, la somme utilisée au 31 décembre 2025 est de 0 \$ (649 473 \$ au 31 décembre 2024). Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel plus 0.25%, soit 5.2% au 31 décembre 2025 (5.2% au 31 décembre 2024). Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 23,12 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Régie Intermunicipale de police Roussillon: La régie dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000 \$, pour ses activités de fonctionnement, au taux préférentiel moins 0,15 %, dont aucun montant n'est utilisé au 31 décembre 2025 et 2024. Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,10 %.

Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries : La Régie bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire de 500 000\$ portant intérêt au taux préférentiel (4,45%;5,45% au 31 décembre 2024) et renouvelable annuellement. Cette ouverture de crédit bancaire est utilisée pour les opérations courantes de la Régie. Cette ouverture de crédit n'était pas utilisée au 31 décembre 2025 et 2024. La Régie bénéficie également d'ouvertures de crédit bancaire d'un montant total de 48 100 000\$ portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25% (4,2%) et renouvelable annuellement. Ces ouvertures de crédit bancaire sont utilisées pour les opérations d'investissement de la Régie. La somme utilisée au 31 décembre 2025 est de 2 974 547 \$ (0\$ au 31 décembre 2024). Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries pour l'exercice est de 29.28% (Quote-part : 870 947 \$).

10. Créditeurs et charges à payer

		2025	2024
Fournisseurs	44	3 222 255	5 372 739
Salaires et avantages sociaux	45	4 243 305	2 914 363
Dépôts et retenues de garantie	46	3 730 033	3 648 446
Provision pour contestations d'évaluation	47		
Autres			
▪ Intérêts dette à long terme	48.1	744 623	724 495
▪ Autres	48.2	720 885	417 030
▪ Organismes consolidés	48.3		
▪ Organismes municipaux	48.4	2 274 345	
	49	14 935 446	13 077 073

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

11. Revenus reportés

		2025	2024
Taxes perçues d'avance	50	381 188	236 211
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	51		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	52		
Accès entreprise Québec	53		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	54		
Autres			
▪ Ministre des Cultures et Communications	55.1	307 636	309 461
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	56		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	57	238 550	229 307
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59	1 088 770	
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
▪ Activités sportives et culturelles	62.1	22 434	102 161
▪ Organismes consolidés	62.2	1 344 898	1 316 649
▪ Gain reporté-Régie incendie Alliance des Grandes Seigneuries (note 15)	62.3	458 071	
	63	3 841 547	2 193 789

Note**12. Dette à long terme**

	<u>Taux d'intérêt</u>		<u>Échéance</u>			2025	2024
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,75	4,80	2026	2043	64	74 403 506	75 580 638
Obligations et billets en monnaies étrangères					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	74 403 506	75 580 638
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	(529 872)	(524 172)
					72	73 873 634	75 056 466

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2025
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2026	73		7 925 704			7 925 704
2027	74		6 816 237			6 816 237
2028	75		6 191 946			6 191 946
2029	76		5 857 610			5 857 610
2030	77		5 632 482			5 632 482
2031 et plus	78		41 979 527			41 979 527
	79		74 403 506			74 403 506
Intérêts et frais accessoires	80		(	)	(	)
	81		74 403 506			74 403 506

Note

13. Avantages sociaux futurs

		2025	2024
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	712 011	779 634
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	(907 015)	(900 244)
	84	(195 004)	(120 610)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	1 553 575	1 778 040
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	65 501	65 414
Régimes à cotisations déterminées	87	281 451	
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89	56 248	61 584
	90	1 956 775	1 905 038

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

14. Autres passifs

		2025	2024
Assainissement des sites contaminés	91		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92	9 881 144	9 546 998
Autres			
▪	93.1		
	94	9 881 144	9 546 998
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95	9 546 998	9 224 154
Passifs engagés	96		
Passifs réglés	97	()	()
Charge de désactualisation ¹	98	334 146	322 844
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100	9 881 144	9 546 998

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme municipal concernent le désamiantage des bâtiments.

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

Taux d'actualisation	3,5 %
Période d'actualisation *	De 16 à 39 ans
Taux d'inflation	4,8 %

* La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

Les coûts estimés avant actualisation pour réaliser les activités de mise hors service au 31 décembre 2025 et 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 8 912 226 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101	48 323 390	363 545	1 124 389	47 562 546
Eaux usées	102	56 710 584	8 675 453	2 196 955	63 189 082
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	89 342 141	516 398	3 612 748	86 245 791
Autres					
▪ Éclairage, parcs et autres	104.1	49 307 905	3 403 310	540 787	52 170 428
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	57 161 190	1 235 566	(310 719)	58 707 475
Améliorations locatives	107	1 015 777	843 717	128 842	1 730 652
Véhicules	108	11 184 058	1 299 938	1 059 779	11 424 217
Ameublement et équipement de bureau	109	6 359 198	760 486	223 420	6 896 264
Machinerie, outillage et équipement divers	110	11 309 990	647 693	396 385	11 561 298
Terrains	111	14 220 565	583 572		14 804 137
Autres	112	210 883		(32)	210 915
	113	345 145 681	18 329 678	8 972 554	354 502 805
Immobilisations en cours	114	13 276 381	(5 083 992)		8 192 389
	115	358 422 062	13 245 686	8 972 554	362 695 194
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	116	17 510 979	1 183 717	1 124 388	17 570 308
Eaux usées	117	30 467 961	1 329 508	2 196 955	29 600 514
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	35 039 968	2 308 219	3 612 748	33 735 439
Autres					
▪ Éclairage, parcs et autres	119.1	17 868 566	2 102 771	540 786	19 430 551
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	20 058 640	1 449 553	(351 634)	21 859 827
Améliorations locatives	122	886 421	51 449	120 897	816 973
Véhicules	123	5 122 026	1 080 375	1 539 285	4 663 116
Ameublement et équipement de bureau	124	4 659 341	652 047	223 719	5 087 669
Machinerie, outillage et équipement divers	125	9 466 651	665 729	373 952	9 758 428
Autres	126	156 766	14 146	(33)	170 945
	127	141 237 319	10 837 514	9 381 063	142 693 770
VALEUR COMPTABLE NETTE	128	217 184 743			220 001 424
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129				
Amortissement cumulé	130	()	()	()	()
Valeur comptable nette	131				

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Note

Au cours de l'exercice, la Ville de La Prairie a disposé d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 818 078 \$ dans le cadre de son intégration à titre de ville participante à la Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries, au 1^{er} janvier 2025. À cette date, la valeur comptable nette de ces immobilisations étaient de 1 170 352 \$.

À la suite du processus de consolidation de sa participation de 29,28 % dans la Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries, un montant de 458 071 \$ au titre de gains sur disposition reporté a été présenté dans la note 11.

16. Propriétés destinées à la revente

	2025	2024
Immeubles de la réserve foncière	132	
Immeubles industriels municipaux	133	
Autres	134	
	135	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	

Note**17. Actifs incorporels achetés**

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT				
▪	138.1			
	139			
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
▪	140.1			
	141			
VALEUR COMPTABLE NETTE	142			

Note**18. Autres actifs non financiers**

	2025	2024
Frais payés d'avance		
▪ FPA	143.1	1 546 037
▪ Organismes consolidés	143.2	189 948
Autres		
▪	144.1	
	145	1 735 985
		1 872 578

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

19. Obligations contractuelles

Les principaux engagements contractuels de la ville se détaillent comme suit :

La Ville loue un bâtiment en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 août 2035. Les versements exigibles sont de 475 019 \$ par année indexés de la moitié de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal (maximum 3%) totalisant 5 009 460 \$ d'ici l'échéance.

La Ville loue un terrain en vertu d'un contrat de location exploitation échéant le 30 novembre 2038. Les versements exigibles sont de 19 360 \$ par année indexés annuellement de 3% totalisant 301 611 \$ d'ici l'échéance.

La Ville a des engagements d'importance pour le loyer de l'hôtel de ville, le déneigement, le soutien informatique, le service d'évaluation foncière, la gestion de l'Écocentre et autres pour des montants de 7 061 536 \$ dont les versements s'échelonnent comme suit:

2026 - 2 450 543 \$
2027 - 1 601 943 \$
2028 - 1 314 505 \$
2029 - 1 010 499 \$
2030 et suivantes - 684 046 \$

La Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie :

La régie s'est engagée par contrat pour la gérance de l'exploitation des ouvrages de l'assainissement et pour l'évacuation, le transport et l'élimination des boues. Les versements s'échelonnent comme suit:

2026 - 1 947 299 \$
2027 - 1 896 154 \$
2028 - 702 648 \$
2029 - 141 961 \$
2030 - 141 961 \$

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 23,12 %.

La Régie Intermunicipale de Police Roussillon :

La régie s'est engagée auprès de différents organismes et/ou sociétés. Les principaux engagements sont liés des contrats d'entretien, et de soutien informatique. Les versements s'échelonnent comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

2026 - 411 658 \$
2027 - 210 454 \$
2028 - 7 876 \$

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,10 %.

20. Droits contractuels

La Ville a conclu, en 2018, un contrat de vente et de gestion d'espaces publicitaires échéant en 2033, prévoyant la perception de revenus, pour les années restantes au contrat de 2 985 164 \$. Les revenus de publicités à percevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à :

2026 - 347 801 \$
2027 - 354 757 \$
2028 - 361 852 \$
2029 - 369 089 \$
2030 - 376 471 \$

La Ville a également conclu, depuis 2003, un contrat concernant l'utilisation d'un terrain appartenant à la ville pour la tour de communication appartenant à Telus échéant en 2043, prévoyant la perception de revenus, pour les années restantes au contrat de 416 925 \$. Les revenus de locations à percevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à :

2026 - 19 440 \$
2027 - 19 440 \$
2028 - 20 218 \$
2029 - 21 773 \$
2030 - 21 773 \$

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie :

Les intérêts à comptabiliser sur les subventions à recevoir dans le futur s'établissent à :

2026 - 18 708 \$
2027 - 6 983 \$
2028 - 4 698 \$
2029 - 2 370 \$

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 23,12 %

Régie intermunicipale de police Roussillon :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Dans le cadre de programmes de subvention liés au fonctionnement et aux ressources humaines, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser selon diverses ententes les montants suivants au cours des deux prochaines années :

2026 - 215 401 \$

2027 - 229 538 \$

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,10 %.

Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries :

La régie a conclut une entente de service en matière de sécurité incendie avec la Ville de Delson échéant en décembre 2026, prévoyant la perception d'une contribution financière totalisant 844 131 \$. Les revenus à percevoir au cours du prochain exercice s'élèvent à 844 131 \$ en 2026.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries pour l'exercice est de 29,28 %.

21. Passifs éventuels

Régime de retraite - Ville de La Prairie

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipale »

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé le jugement du 9 juillet 2020 du juge Benoît Moulin de la Cour supérieure qui avait déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette Loi, mais avait déclaré constitutionnelles les dispositions de la même Loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement est contesté par l'une ou l'autre des parties. Le 11 avril 2024, la Cour suprême du Canada a annoncé qu'elle refuse d'entendre les appels concernant l'inconstitutionnalité de la Loi RRSM. Cette décision a donc pour conséquence de rétablir l'indexation automatique suspendue des retraités. Le rétablissement de l'indexation a depuis été reflété.

Le 28 mars 2025, le juge Benoît Moulin de la Cour supérieure a déclaré que les retraités visés par la Loi RRSM ont droit de recevoir des intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle sur la valeur de l'indexation prévue à leur régime de retraite qui aurait dû être ajoutée à chaque versement de rente effectué depuis le 1er janvier 2017, sans toutefois préciser qui sera le responsable pour s'acquitter de cette somme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Puisque le résultat de ces démarches est incertaine, le montant dû aux participants retraités visés par la Loi RRSM correspondant aux intérêts et indemnités additionnelles a été versé à même la caisse de retraite en 2025. Comme il est impossible de déterminer si la caisse de retraite devra assumer définitivement cette somme, aucune provision n'a été constituée dans la présente évaluation au titre d'un montant à recevoir de l'employeur.

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2025	2024
Emprunts temporaires			
▪	146.1		
	147		
Dettes à long terme			
▪	148.1		
	149		
	150		

S.O.

B) Auto-assurance

S.O.

C) Poursuites

La ville est poursuivie avec la MRC Roussillon et la CMM en lien avec des allégations d'une expropriation déguisée. Une indemnité est demandée, mais non encore chiffrée. Il est donc impossible d'évaluer cette réclamation pour l'instant.

La ville est poursuivie pour une contestation de l'application de son Règlement sur les redevances. Un montant de 955 603 \$ est réclamé en lien avec cette contestation.

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de poursuites contre la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie (RAEBL) :

Un entrepreneur a intenté une poursuite de 2 420 420 \$, taxes incluses plus intérêts contre la Régie pour le non-paiement des retenues dans le cadre du contrat de construction de la biométhanisation. Au 31 décembre 2025 les états financiers de la Régie incluent un montant de 2 321 443 \$ relativement aux retenues à payer sur ce contrat. Le 27 juin 2024, un jugement qui a été rendu, rejetant entièrement la réclamation contre la RAEBL. Toutefois, la cause a été portée en appel, et l'audition est prévue les 27 et 28 avril 2026.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Trois entrepreneurs ont intenté des poursuites de 2 600 290 \$, 1 261 248 \$ et de 447 530 \$ pour récupérer des coûts additionnels suite à la prolongation du chantier de la biométhanisation.

Des promoteurs ont intenté des poursuites pour une somme de 80 000 000 \$ contre la Ville de La Prairie leur reprochant d'avoir approuvé un projet de développement et d'avoir par la suite adopté sans droit un règlement de contrôle intérimaire pour empêcher la réalisation du projet. La Ville de La Prairie, défenderesse, a déposé un acte d'intervention forcée pour mettre en cause la RAEBL. Les conclusions pourraient forcer la RAEBL à effectuer des travaux.

Il n'est pas possible présentement de prévoir l'issue de ces réclamations et les montants que la Régie et la ville pourraient être appelées à payer dans ces poursuites.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 23,12 %.

Régie Intermunicipale de police Roussillon

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de poursuites contre la Régie Intermunicipale de police du Roussillon :

La Régie est poursuivie pour une somme de 3 192 004 \$ en plus de l'intérêt au taux légal et l'indemnité additionnelle, plus les frais de justice et des frais d'expertise.

De ces réclamations, un montant de 3 036 431 \$ est entre les mains des assureurs de la régie. Si celle-ci devait déboursier une somme à l'égard de cette cause, la charge qui en résulterait serait comptabilisée dans l'exercice alors en cours.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie Intermunicipale de Police Roussillon pour l'exercice est de 23,10 %.

D) Autres Environnement

Compte tenu des lois sur l'environnement, il est possible que le niveau de contamination de certains terrains détenus par la Ville excède les normes en vigueur. La Ville n'est pas en mesure de prévoir l'importance des exigences futures dans le domaine et elle ne peut donc présentement établir le coût des mesures correctrices à apporter, ni leur mode de financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

22. Actifs éventuels**Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie :**

Le 27 juin 2024, un jugement a été rendu accueillant une demande reconventionnelle de la Régie dans le cadre de la poursuite de 2 420 420 \$, taxes incluses plus intérêts intentée contre elle. Le montant accordé est de 4 129 805 \$ plus d'intérêts. Une somme additionnelle de 1 682 808 \$ a également été accordée à la Régie pour le remboursement des frais juridiques. La cause ayant été portée en appel, la Régie a décidé de prendre une position prudente de ne pas comptabiliser le revenu dans ses livres au 31 décembre 2025.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie pour l'exercice est de 23,12 %.

23. Éléments sans effet sur la trésorerie

S.O.

24. Redressement aux exercices antérieurs

La ville a mis en application tardivement la norme comptable sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP3280). Cette application a nécessité un redressement des exercices antérieurs, tel que détaillé dans le tableau suivant.

	2024	2023
Acquisitions - bâtiments	0 \$	8 912 226 \$
Amortissement - bâtiments	323 091 \$	323 091 \$
Passif au titre des OMHS	9 546 998 \$	9 224 154 \$
Charge de désactualisation	322 844 \$	311 928 \$
DCTP	8 589 135 \$	8 912 226 \$
Amortissement des DCTP	323 091 \$	0 \$

25. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par l'organisme contrôlé et les partenariats auxquels elle participe, après élimination des opérations réciproques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est présentée dans les informations sectorielles.

26. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la ville ainsi que les organismes consolidés sont exposés à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Les directions ont mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui les assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux prêts, aux placements de portefeuille et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale au risque de crédit de la ville et des organismes consolidés correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière consolidés au 31 décembre 2025.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la ville croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs au 31 décembre se détaille comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

	2025	2024
Non en souffrance	16 349 418 \$	16 861 929 \$
En souffrance :		
Moins de 30 jours	8 625 \$	13 577 \$
de 30 à 60 jours	899 \$	14 099 \$
Plus de 60 jours	308 871 \$	310 677 \$
	16 677 813 \$	17 200 282 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(171 700) \$	(262 700) \$
	16 506 113 \$	16 937 582 \$

Prêts

Le solde des prêts, déduction faite de la provision pour moins-values, présenté à l'état de la situation financière consolidés correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

La ville et les organismes consolidés estiment que les concentrations de risque de crédit relatives aux prêts sont limitées en raison de la qualité du crédit du débiteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

À la date de mise au point définitive des états financiers consolidés, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-values est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

Placements de portefeuille

La ville et ses organismes consolidés atténuent leurs risques associés aux placements de portefeuille en respectant leurs politiques en matière d'investissement et de placement établies dans le cadre des limites imposées par les lois municipales, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Ils s'assurent notamment d'évaluer régulièrement la cote de crédit de ses contreparties et d'investir majoritairement dans des titres émis par des institutions financières réputées ou par des gouvernements fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux charges de l'exercice. La ville et ses organismes consolidés considèrent que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

2025					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	14 190 823 \$	- \$	- \$	- \$	14 190 823 \$
Emprunts temporaires	1 725 607 \$	- \$	- \$	- \$	1 725 607 \$
Intérêts courus à payer	744 623 \$	- \$	- \$	- \$	744 623 \$
Dettes	7 925 704 \$	13 008 183 \$	11 490 092 \$	41 979 527 \$	74 403 506 \$
	24 586 757 \$	13 008 183 \$	11 490 092 \$	41 979 527 \$	91 064 559 \$

2024					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	12 378 137 \$	- \$	- \$	- \$	12 378 137 \$
Emprunts temporaires	150 006 \$	- \$	- \$	- \$	150 006 \$
Intérêts courus à payer	698 936 \$	- \$	- \$	- \$	698 936 \$
Dettes	8 146 148 \$	14 242 880 \$	13 450 443 \$	39 741 167 \$	75 580 638 \$
	21 373 227 \$	14 242 880 \$	13 450 443 \$	39 741 167 \$	88 807 717 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la ville est attribuable à ses passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des passifs financiers, mais comme la ville prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La ville est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ses emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

31 décembre 2025			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Passifs financiers			
Emprunts temporaires		1 725 607 \$	1 725 607 \$
Dettes	74 403 506 \$		74 403 506 \$

31 décembre 2024			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	-	150 006 \$	150 006 \$
Dettes	75 580 638 \$	—	75 580 638 \$

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 687 000 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2025 (523 000 \$ en 2024).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025	Réalisations 2025		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats
						Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1	43 063 104	45 986 800	45 994 479		45 994 479
Compensations tenant lieu de taxes	2	777 551	778 600	856 608		856 608
Quotes-parts	3					16 261 237
Transferts	4	1 984 459	2 234 400	2 635 677		2 811 736
Services rendus	5	1 721 723	1 332 110	1 330 783		2 769 826
Imposition de droits	6	3 828 967	4 774 292	7 009 273		7 009 273
Amendes et pénalités	7	480 334	478 800	565 929		1 206 823
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9	536 291	399 200	459 911		607 254
Autres revenus						
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	10					
Autres	11	485 929	476 600	1 076 844		521 039
Effet net des opérations de restructuration	12					
	13	52 878 358	56 460 802	59 929 504		61 777 038
Investissement						
Taxes	14					
Quotes-parts	15					532 333
Transferts	16			291 809		666 738
Imposition de droits	17			(35 068)		(35 068)
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	18	(154 544)		41 983		41 983
Autres	19			1 048		9 668
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	20					
Effet net des opérations de restructuration	21					
	22	(154 544)		299 772		1 207 691
	23	52 723 814	56 460 802	60 229 276		20 711 853
						62 752 168

Les résultats détaillés se poursuivent à la page suivante.

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025		Réalisations 2025		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus	24	52 723 814	56 460 802	60 229 276		20 711 853	62 752 168
Charges							
Administration générale	25	8 152 139	10 329 507	10 141 423	528 317		10 669 740
Sécurité publique	26	11 384 462	12 348 069	12 296 940	5 662	13 925 114	15 688 384
Transport	27	6 850 144	7 543 956	7 724 833	3 443 877		11 168 710
Hygiène du milieu	28	8 693 280	8 385 104	7 701 705	2 355 562	2 377 343	10 272 885
Santé et bien-être	29						
Aménagement, urbanisme et développement	30	2 049 866	1 986 780	2 184 658	98 731		2 283 389
Loisirs et culture	31	6 735 610	7 521 754	7 576 137	2 661 399	1 164 187	10 654 057
Réseau d'électricité	32						
Frais de financement	33	2 370 255	2 448 500	2 558 351		248 115	2 806 466
Effet net des opérations de restructuration	34						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	35	8 619 833	7 793 300	9 093 548 (	9 093 548)		
	36	54 855 589	58 356 970	59 277 595		17 714 759	63 543 631
Excédent (déficit) lié aux activités	37	(2 131 775)	(1 896 168)	951 681		2 997 094	(791 463)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Excédent (déficit) lié aux activités	1	(2 131 775)	(1 896 168)	951 681	2 997 094	(791 463)
Moins : revenus d'investissement	2	(154 544)	()	299 772	1 207 691	975 130
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(1 977 231)	(1 896 168)	651 909	1 789 403	(1 766 593)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés						
Amortissement	4	8 619 833	7 793 300	9 093 548	1 743 966	10 837 514
Produit de cession	5	65 949	460 644	1 818 078	785	785
(Gain) perte sur cession	6	(59 690)		(598 164)	(784)	48 777
Réduction de valeur / Reclassement	7					(458 071)
	8	8 626 092	8 253 944	10 313 462	1 743 967	10 429 005
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12	96 069		57 250		57 250
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15	96 069		57 250		57 250
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	249 859	199 400	196 654		196 654
Remboursement de la dette à long terme	17	(7 096 761)	(7 566 300)	(7 296 583)	(578 778)	(7 875 361)
	18	(6 846 902)	(7 366 900)	(7 099 929)	(578 778)	(7 678 707)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(270 756)	(50 000)	(4 318 267)	(122 458)	(348 212)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				306 270	306 270
Excédent de fonctionnement affecté	21	2 500 000	2 045 700	2 195 700	272 537	2 468 237
Réserves financières et fonds réservés	22	(894 098)	(738 676)	(726 544)	(74 606)	(801 150)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(136 741)	(247 900)	(411 097)	4 282	51 256
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	1 198 405	1 009 124	(3 260 208)	386 025	1 676 401
	26	3 073 664	1 896 168	10 575	1 551 214	4 483 949
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	1 096 433		662 484	3 340 617	2 717 356

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	(154 544)	299 772	1 207 691	975 130
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2 (	386 806)(	1 220 158)(	) (	1 220 158)
Sécurité publique	3 (	285 420)(	55 608)(	5 139 256)(	3 376 786)
Transport	4 (	4 561 329)(	2 689 349)(	) (	2 689 349)
Hygiène du milieu	5 (	623 389)(	4 877 778)(	128 379)(	5 006 157)
Santé et bien-être	6 (	) (	) (	) (	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	12 300)(	) (	) (	)
Loisirs et culture	8 (	2 617 060)(	953 236)(	) (	953 236)
Réseau d'électricité	9 (	) (	) (	) (	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	) (	) (	) (	)
	11 (	8 486 304)(	9 796 129)(	5 267 635)(	13 245 686)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	12 (	) (	) (	) (	)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	13 (	89 809)(	4 157 342)(	) (	64 829)
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	9 649 326	6 584 207	453 840	7 038 047
Affectations					
Activités de fonctionnement	15	270 756	4 318 267	122 458	348 212
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16		(463 058)		(463 058)
Excédent de fonctionnement affecté	17				
Réserves financières et fonds réservés	18	910 695	1 711 637	18 963	1 730 600
	19	1 181 451	5 566 846	141 421	1 615 754
	20	2 254 664	(1 802 418)	(4 672 374)	(4 656 714)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	2 100 120	(1 502 646)	(3 464 683)	(3 681 584)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2024		2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
		Redressé note 24			
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	4 311 394	1 384 387	3 812 736	5 197 123
Débiteurs (note 5)	2	19 280 985	22 928 799	3 661 165	24 870 041
Prêts (note 6)	3	4 284 845	4 284 845		4 284 845
Placements de portefeuille (note 7)	4	343 861	4 443 953		351 440
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	2 103 200	2 064 300		2 064 300
Autres actifs financiers (note 8)	7			23 123	23 123
	8	30 324 285	35 106 284	7 497 024	36 790 872
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10		854 660	870 947	1 725 607
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	10 839 574	12 485 034	4 170 335	14 935 446
Revenus reportés (note 11)	12	877 140	2 038 578	1 344 898	3 841 547
Dette à long terme (note 12)	13	70 657 996	69 750 552	4 123 082	73 873 634
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14			2 259 304	2 259 304
Autres passifs (note 14)	15	9 546 998	9 881 144		9 881 144
	16	91 921 708	95 009 968	12 768 566	106 516 682
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(61 597 423)	(59 903 684)	(5 271 542)	(69 725 810)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	201 136 574	200 619 240	19 571 838	220 001 424
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20	207 074	180 789	17 437	198 226
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	1 744 477	1 546 037	189 948	1 735 985
	23	203 088 125	202 346 066	19 779 223	221 935 635
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	2 159 570	1 925 111	504 624	2 429 735
Excédent de fonctionnement affecté	25	5 281 753	4 446 053	412 129	4 858 182
Réserves financières et fonds réservés	26	3 344 174	3 030 365	199 924	3 230 289
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27 (	8 760 935) (	8 343 644) (	1 596 071) (	10 397 786)
Financement des investissements en cours	28	(2 283 334)	(4 457 264)	(967 216)	(5 424 480)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	141 749 474	145 841 761	15 954 291	157 513 885
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	141 490 702	142 442 382	14 507 681	152 209 825
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2025	Réalizations 2025	Réalizations 2025	Réalizations 2024
Rémunération					
Liée au programme Accès					
entreprise Québec	1				
Autre	2	12 603 500	12 614 494	22 550 877	19 091 039
Charges sociales					
Liées au programme Accès					
entreprise Québec	3				
Autres	4	2 876 770	2 904 927	5 441 305	4 703 032
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	14 170 900	13 223 381	16 819 425	16 858 674
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme					
à la charge					
De l'organisme municipal	9	2 270 700	2 090 864	2 244 715	2 062 450
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec					
et ses entreprises	11		233 326	248 305	220 518
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	177 800	234 161	313 446	330 552
Contributions					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	18 270 000	18 115 333	4 285 307	3 678 318
Transferts	15				
Autres	16				
Autres					
Transferts	17				
Autres	18	149 000	128 641	170 418	188 785
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19	7 793 300	9 093 548	10 837 514	9 546 710
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
▪ Mauvaises créances	21.1	10 000	226 771	226 771	37 350
▪ Réclamation de dommages	21.2	35 000	78 003	71 402	22 921
▪ Charge de désactualisation	21.3		334 146	334 146	322 844
	22	58 356 970	59 277 595	63 543 631	57 063 193

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	2 429 735	3 306 662
Excédent de fonctionnement affecté	2	4 858 182	5 660 350
Réserves financières et fonds réservés	3	3 230 289	3 479 686
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	10 397 786)(	10 464 511)
Financement des investissements en cours	5	(5 424 480)	(2 933 470)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	157 513 885	153 952 571
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	152 209 825	153 001 288
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	1 925 111	2 159 570
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	504 624	1 147 092
	11	2 429 735	3 306 662
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Affecté à l'exercice suivant	12.1	1 360 000	1 900 000
▪ Déneigement	12.2	50 000	200 000
▪ Transport en commun	12.3	2 715 459	2 861 159
▪ Environnement	12.4	37 494	37 494
▪ Déficit actuariel	12.5	283 100	283 100
	13	4 446 053	5 281 753
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Acquisition de véhicule	14.1	77 001	78 477
▪ Régime de retraite	14.2	206 712	300 120
▪ Affecté à l'exercice suivant	14.3	128 416	
	15	412 129	378 597
	16	4 858 182	5 660 350

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
Service de l'eau	17		
Autres			
▪	18.1		
	19		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
Service de l'eau	20		
Autres			
▪	21.1		
	22		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	23	1 121 129	1 805 206
Organismes contrôlés et partenariats	24	199 924	135 512
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	25	1 841 736	1 174 664
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Montant non réservé			
Administration municipale	27		
Organismes contrôlés et partenariats	28		
Fonds local d'investissement	29		
Fonds local de solidarité	30		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	31		296 804
Autres			
▪ Fonds de stationnement	32.1	67 500	67 500
	33	3 230 289	3 479 686
	34	3 230 289	3 479 686

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	35 (	)(	)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	36 (	)(	)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	37 (	)(	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	38 (	)(	)
Autres	39 (	1 149 735)(	1 195 797)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	40 (	288 265)(	269 638)
	41 (	1 438 000)(	1 465 435)
Assainissement des sites contaminés	42 (	)(	)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	43 (	8 266 044)(	8 589 135)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	44 (	)(	)
Autres			
▪	45.1 (	)(	)
	46 (	9 704 044)(	10 054 570)
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	47 (	)(	)
Utilisation du fonds de roulement	48 (	)(	)
Autres			
▪	49.1 (	)(	)
	50 (	)(	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	51 (	77 600)(	171 800)
Frais d'émission de la dette à long terme	52 (	265 635)(	286 276)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	53 (	)(	)
Autres			
▪ Frais d'émission organismes consolidés	54.1 (	169 617)(	238 141)
	55 (	512 852)(	696 217)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	56	277 181	286 276
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	57		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	58		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	59		
Autres			
▪ Gain reporté - Régie incendie Alliance des Grandes Seigneuries	60.1	(458 071)	
	61	(180 890)	286 276
	62 (	10 397 786)(	10 464 511)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	63	3 350 703	4 354 192
Investissements à financer	64 (	8 775 183)(	7 287 662)
	65	(5 424 480)	(2 933 470)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	66	220 001 424	217 184 743
Propriétés destinées à la revente	67		
Prêts	68	4 284 845	4 284 845
Placements de portefeuille à titre d'investissement	69	351 440	343 861
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	70		
	71	224 637 709	221 813 449
Ajustements aux éléments d'actif	72	138 864	
	73	224 776 573	221 813 449
Éléments de passif correspondant			
Dettes à long terme	74 (	73 873 634)(	75 056 466)
Frais reportés liés à la dette à long terme	75 (	529 872)(	524 172)
Montants des débiteurs et autres montants affectés			
au remboursement de la dette à long terme	76	6 537 087	6 958 774
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	77	445 660	522 844
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	78	158 071	238 142
	79 (	67 262 688)(	67 860 878)
Dettes en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	80 (	)(	)
	81 (	67 262 688)(	67 860 878)
	82	157 513 885	153 952 571

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	2
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Régime de retraite - Ville de La Prairie

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2.1.1.) (« Loi RRSM »). La loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM.

Description du régime

1. Type de régime et historique

Le Régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie est en vigueur depuis le 15 août 1971. Le Régime de retraite est un régime à prestations déterminées.

2. Définitions

Salaire : le salaire de base versé au participant actif par la Ville, y compris le montant de toute rémunération en monnaie courante rétroactive, mais excluant toute rémunération pour heures supplémentaires, boni, prime, ou autre quelconque allocation ou avantage. Pour la participation avant le 31 décembre 2013, le salaire ne peut excéder 85 750 \$ pour les pompiers et 96 750 \$ indexé de 2 % par année à compter du 1er janvier 2024 pour les cadres.

Salaire final moyen

SFMX : la moyenne la plus élevée des salaires annuels des X années de participation au Régime précédant la retraite, la cessation de participation ou le décès, selon le cas. Si la durée du service de l'employé est inférieure à X ans, la moyenne des salaires est utilisée pendant son service.

Pour la participation à compter du 1er janvier 2014, lors du transfert d'un employé d'une catégorie d'employés à une autre, le SFM pour la participation jusqu'au transfert est basé sur les années de salaire avant le transfert. Le SFM est ensuite indexé selon les échelles salariales de la catégorie d'origine excluant toute progression d'échelle ou promotion.

Maximum des gains admissibles : le sens donné à cette expression dans le cadre du Régime des rentes du Québec.

Année de service : une année durant laquelle un employé occupe une fonction auprès de l'employeur, incluant les périodes d'absence temporaire ou d'invalidité. Toute fraction d'année a une valeur proportionnelle.

Année de participation : une année durant laquelle un participant a été au service de la Ville et au cours de laquelle il verse la cotisation requise, à moins qu'il en soit exonéré. Toute fraction d'année a une valeur proportionnelle.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

3. Admissibilité et participation

Tout employé dont l'âge est inférieur à l'âge normal de la retraite est admissible à participer au Régime s'il satisfait, au cours de l'année civile précédente, l'une ou l'autre des conditions suivantes:

Avoir été au service de l'employeur pendant au moins 700 heures;

Avoir reçu de l'employeur une rémunération au moins égale à 35 % du maximum des gains admissibles

Nonobstant ce qui précède, tout employé à statut permanent peut, à sa demande expresse, devenir participant au Régime à compter de la date de son engagement.

4. Cotisations

a) Participant:

Cotisation salariale régulière égale à 50 % du coût du service courant du Régime (comptabilité distincte).

Cotisation de stabilisation, en place à compter du 4 juillet 2016, égale à 15 % de la cotisation salariale régulière. Cette cotisation est suspendue lorsque le fonds de stabilisation atteint la limite maximale prévue par le Régime jusqu'à ce que le fonds se retrouve sous la limite maximale.

Cotisation pour les droits résiduels : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel requis pour le versement de la portion non acquittée des droits des participants ayant choisi de transférer la valeur de leur rente hors du Régime (comptabilité distincte).

Cotisation d'équilibre : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel d'amortissement du déficit actuariel relatif au service à compter du 1er janvier 2014 requis dans l'éventualité où le fonds de stabilisation ou les cotisations de stabilisation versées sont insuffisants (comptabilité distincte; au prorata du passif actuariel).

Cotisation pour déficit au 31 décembre 2013 : cotisation additionnelle payable à compter du 1er janvier 2015 pour une période de cinq ans, égale à 0,36 % du salaire pour les cols bleus, à 0,25 % du salaire pour les cadres et à 0,67 % du salaire pour les pompiers.

La somme de la cotisation salariale régulière liée au coût du service courant et de la cotisation salariale de stabilisation pour un groupe (cols blancs, cols bleus, cadres ou pompiers) ne peut excéder 11,5 % des salaires du groupe. Si la somme de ces cotisations excède la limite, le syndicat ou le représentant de l'association et l'employeur conviennent de se rencontrer afin de s'entendre sur la façon d'éliminer cet excédent, soit en réduisant les prestations futures, soit en réduisant la cotisation au fonds de stabilisation, ou les deux.

b) Employeur:

Cotisation régulière égale à 50 % du coût du service courant du Régime.

Cotisation de stabilisation, en place à compter du 4 juillet 2016, égale à 15 % de la cotisation régulière. Cette cotisation est suspendue lorsque le fonds de stabilisation atteint la limite maximale prévue par le Régime jusqu'à ce que le fonds se retrouve sous la limite maximale.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Cotisation pour les droits résiduels : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel requis pour le versement de la portion non acquittée des droits des participants ayant choisi de transférer la valeur de leur rente hors du Régime.

Cotisation d'équilibre : cotisation régulière additionnelle égale à 50 % du paiement annuel d'amortissement du déficit actuariel relatif au service à compter du 1er janvier 2014 requis dans l'éventualité où le fonds de stabilisation ou les cotisations de stabilisation versées sont insuffisants (comptabilité distincte; au prorata du passif actuariel).

Cotisation pour déficit relatif au service jusqu'au 31 décembre 2013, au cours de chaque exercice financier: cotisation additionnelle payable à compter du 1er janvier 2014 pour une période de 15 ans, égale à la portion résiduelle du déficit actuariel établi au 31 décembre 2013 déterminé selon le rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 et égale à 100 % du déficit additionnel à l'égard du service au 31 décembre 2013 déterminé selon les rapports d'évaluation actuarielle ultérieurs.

La somme de la cotisation régulière de l'employeur liée au coût du service courant et de la cotisation de stabilisation de l'employeur pour un groupe (cols blancs, cols bleus, cadres ou pompiers) ne peut excéder 11,5 % des salaires du groupe. Si la somme de ces cotisations excède la limite, le syndicat ou le représentant de l'association et l'employeur conviennent de se rencontrer afin de s'entendre sur la façon d'éliminer cet excédent, soit en réduisant les prestations futures, soit en réduisant la cotisation au fonds de stabilisation, ou les deux.

5. Date de retraite

Retraite normale

La date normale de la retraite est à 65 ans pour les catégories cadres, cols blancs et cols bleus. La date normale de la retraite est à 62 ans pour la catégorie pompiers.

Retraite facultative

Pour les participants ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 13 juin 2014, la date facultative de retraite est la plus rapprochée des dates suivantes :

a) La date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 90 ou auraient totalisé 90 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville. Malgré ce qui précède, à compter du 1er janvier 2001, dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres et à compter du 1er janvier 1996 dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des pompiers, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 88 ou auraient totalisé 88 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville.

b) La date normale de retraite.

Pour les participants ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 13 juin 2014, la date facultative de retraite pour les années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 est la plus rapprochée des deux dates suivantes:

a) La date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 90 ou auraient totalisé 90 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville. Malgré ce qui précède:

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

1. dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres ayant pris sa retraite après le 13 juin 2014, mais l'ayant signifié avant cette date, et dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des pompiers, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 88 ou auraient totalisé 88 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville;
2. dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres ayant pris sa retraite après le 13 juin 2014, mais ne l'ayant pas signifié avant cette date, le premier jour du mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date du 62e anniversaire de naissance du participant;
3. dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cols bleus, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 92 ou auraient totalisé 92 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville;

b) La date normale de retraite.

Pour les participants ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 13 juin 2014, la date facultative de retraite pour les années de participation à compter du 1er janvier 2014 est la plus rapprochée des deux dates suivantes:

a) La date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 90 ou auraient totalisé 90 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville. Malgré ce qui précède, dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des cadres et dans le cas d'un participant appartenant à la catégorie des pompiers, la date où la somme de l'âge du participant et le nombre de ses années de service pour l'employeur totalisent 88 ou auraient totalisé 88 si le participant était demeuré à l'emploi de la Ville;

b) La date normale de retraite.

Retraite anticipée

La retraite anticipée est permise à compter de 50 ans et est sujette à une réduction de la rente créditée de :

$\frac{1}{4}$ % pour chaque mois d'anticipation par rapport à la date de retraite facultative jusqu'à concurrence de 60 mois;

$\frac{1}{2}$ % pour chaque mois supplémentaire d'anticipation.

6. Rente normale de retraite

Pour les cadres, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique de Régime.

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1996 : 1,8 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1996;

b) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2000 : 1,8 % du SFM5 pour toutes les années de participation du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2000;

c) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2001 : 2,0 % du SFM5 pour toutes les années à compter du 1er janvier 2001.

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique de Régime.

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 2000 : 1,8 % du SFM7 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 2000;

b) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2013 : 2,0 % du SFM7 pour toutes les années de participation du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2013;

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

c) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2016 : 2,0 % du SFM5 pour toutes les années de participation entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2016;

d) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2017 : 1,865 % du SFM5 pour toutes les années de participation à compter du 1er janvier 2017.

Pour les pompiers, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2000 : 1,8 % du SFM5 pour toutes les années de participation du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2000;

b) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2001 : 2,0 % du SFM5 pour toutes les années à compter du 1er janvier 2001.

Pour les cols blancs, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1999 :

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 13 juin 2014 : 1,85 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1999;

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 13 juin 2014 : 1,904 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1999;

b) Relativement à chacune des années de service entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2016 : 1,85 % du SFM5 pour toutes les années de participation du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2016;

c) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2017 : 1,85 % du SFM6 pour toutes les années de participation à compter du 1er janvier 2017.

Pour les cols bleus, la rente normale de retraite est égale à la somme de :

a) Relativement aux années de service entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1999 : 1,8 % du SFM3 pour toutes les années de service du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1999;

b) Relativement à chacune des années de service à compter du 1er janvier 2000 : 1,8 % du SFM5 pour toutes les années à compter du 1er janvier 2000.

Des dispositions différentes s'appliquent pour les années de service avant le 1er janvier 1989.

7. Rente maximale

Le montant annuel de toute prestation viagère calculée à la retraite, à la cessation de participation, au décès ou à la terminaison du Régime, ne peut excéder, au moment du début du service de la rente, le moindre de :

Pour les cols blancs

2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a été le plus élevé, multiplié par le nombre d'années de participation; et le plafond des prestations déterminées multiplié par le nombre d'années de participation.

Pour les cadres

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur avant le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique du Régime:

2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a été le plus élevé, multiplié par le nombre d'années de participation (maximum 35 ans); et 1 715 \$ multipliés par le nombre d'années de participation (maximum 35 ans).

Participant ayant cessé d'être au service de l'employeur le ou après le 1er janvier 2014, sauf si exonéré par une disposition spécifique du Régime:

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a été le plus élevé, multiplié par la somme du :

nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

La somme de :

1 935 \$, indexés de 2 % par année à compter du 1er janvier 2024, multipliés par le nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et le plafond des prestations déterminées multiplié par le nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

Pour les cols bleus et les pompiers

2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives pendant lesquelles ce salaire a été le plus élevé, multiplié par la somme du :

nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

La somme de :

1 715 \$ multipliés par le nombre d'années de participation jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum 35 ans); et le plafond des prestations déterminées multiplié par le nombre d'années de participation à compter du 1er janvier 2014.

Toutefois, la rente créditée pour les années rachetées avant 1990 ne doit pas excéder les deux tiers du plafond des prestations déterminées pour chaque année de participation.

8. Indexation des rentes

Avant la retraite : Aucune

Après la retraite :

Participants ayant pris leur retraite avant le 13 juin 2014 :

La rente est indexée chaque 1er janvier selon l'indice de l'évolution de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada (IPC), sujet à un maximum de 2 % pour la portion de la rente relative aux années de participation antérieures au 31 décembre 1996 pour les cadres et les pompiers et au 31 décembre 1999 pour les cols bleus et les cols blancs.

Malgré ce qui précède, l'indexation de toutes rentes payables est suspendue partiellement à compter du 1er janvier 2017 inclusivement, c'est-à-dire qu'à compter du 1er janvier 2017, les rentes sont indexées à hauteur de 21,3 % de la formule décrite précédemment. Dans l'éventualité où un excédent d'actif est révélé au Volet pré-2014 lors d'une évaluation actuarielle, cet excédent d'actif sera utilisé pour rétablir une partie de l'indexation suspendue pour les retraités au sens de la Loi RRSM.

Participants ayant pris leur retraite le ou après le 13 juin 2014 :

Aucune.

Malgré ce qui précède, les rentes du Volet post-2013 sont augmentées le 1er janvier 2019 de 1,50 % par année, du 1er janvier 2014 ou leur date de retraite si ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2018. Cette indexation a été accordée grâce au fonds de stabilisation puisque celui-ci était supérieur au niveau requis de 15 % du passif de capitalisation, comme stipulé dans le règlement du Régime.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

9. Absences

Lors d'une période d'absence temporaire, alors que le participant a choisi de verser sa cotisation, la Ville doit verser sa quote-part. Si le participant a choisi de ne pas verser la cotisation, aucune cotisation de l'employeur n'est versée. En cas d'invalidité, le participant est exempté de verser des cotisations.

10. Prestation en cas de cessation de service

Un participant qui cesse sa participation au Régime a droit à une rente différée débutant à l'âge normal de retraite et dont le montant annuel est égal à la rente normale. La rente peut être anticipée dès l'âge de 50 ans et les réductions calculées lors de la retraite anticipée s'appliquent, s'il y a lieu.

11. Prestation en cas de décès

Décès avant la retraite

Si le décès du participant survient avant la date de retraite normale, le conjoint ou, à défaut de conjoint ou en cas de renonciation de celui-ci à la prestation de décès, ses ayants cause ont droit à une prestation payable en un versement unique égal à la valeur des prestations qui auraient été payables si le participant avait cessé sa participation au Régime le jour qui précède son décès pour le service à compter du 1er janvier 1989 et au remboursement des cotisations avec intérêt pour le service avant cette date, le cas échéant.

Si le décès du participant survient après avoir atteint l'âge de 50 ans, le conjoint ou, à défaut de conjoint ou en cas de renonciation de celui-ci, ses ayants cause ont droit à la plus élevée des deux valeurs suivantes:

La valeur de la rente à laquelle il aurait eu droit s'il avait cessé d'être employé par la Ville le jour qui précède la date de son décès; ou

La valeur de la rente payable au conjoint si le participant actif avait commencé à recevoir sa rente de retraite anticipée au jour qui précède son décès selon la forme normale du Régime.

Décès après la retraite

Si le décès du participant survient après le début du service de la rente, la forme normale de rente à l'égard des années de participation à compter du 1er janvier 1989 prévoit que si le participant décède avant que 60 versements mensuels n'aient été effectués, les versements de rente continuent à être versés au conjoint ou, à défaut de conjoint ou en cas de renonciation de celui-ci, à ses ayants cause jusqu'à ce qu'un total de 60 paiements mensuels aient été effectués.

Régime de retraite - Régie intermunicipale de police Roussillon

La Régie intermunicipale de police Roussillon offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont les dispositions sont résumées ci-dessous:

Date de la retraite

- a) Date de la retraite normale
À l'âge de 65 ans.
- b) Date de la retraite facultative

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Policiers et cadres

55 ans (combiné à la règle du 80 pour les cadres civils)

Policiers La Prairie

Pour les autres policiers, la plus rapprochée des dates suivantes :

- la date à compter de laquelle l'âge et les années de service totalisent 80;
- la date à compter de laquelle le participant compte 30 années de service

Civils

Pour le service avant le 1er janvier 2007:

- pourvu que le participant ait été un participant actif jusqu'à la date de son 50e anniversaire de naissance, le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant la date de son 62e anniversaire de naissance.

Pour le service à compter du 1er janvier 2007:

- le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant la date de son 60e anniversaire de naissance.

c) Date de la retraite anticipée

Tout participant âgé de cinquante (50) ans ou plus peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de sa retraite normale.

Policiers et cadres

Pour un policier ou cadre actif âgé de 55 ans et plus, la rente (y compris la prestation de raccordement) est réduite de 1/4% par mois compris entre la date de retraite et la date où le participant aurait eu droit à la retraite facultative s'il avait participé au régime jusqu'à cette date.

Pour un policier ou cadre actif âgé entre 50 et 55 ans ou tout autre participant policier ou cadre, la rente (y compris la prestation de raccordement) est réduite de ½% par mois d'anticipation compris entre la date de retraite et la date de retraite facultative pour le service à compter du 1er janvier 1999 et entre la date de retraite et la date normale de la retraite pour le service antérieur du 1er janvier 1999.

Policiers La Prairie

Pour un policier La Prairie âgé de 50 ans et plus, la rente (y compris la prestation de raccordement) est réduite de ¼% par mois pour chaque mois complet précédant la date facultative de retraite et ce, jusqu'à concurrence de 60 mois, puis réduit de ½% pour chaque mois complet pour le nombre de mois excédant 60 mois avant la date facultative de retraite.

Civils

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Pour un participant actif de 50 ans et plus, la rente (y compris la prestation de rattachement) est réduite de ¼% par mois pour chaque mois complet précédant la date facultative de retraite et ce, jusqu'à concurrence de 60 mois, puis réduit de ½% pour chaque mois complet pour le nombre de mois excédant 60 mois avant la date facultative de retraite.

Pour tout autre participant, la rente (y compris la prestation de rattachement) est réduite actuariellement avec la rente normale, compte tenu des années de service reconnues à la date de la retraite.

Prestation normale de retraite

Pour les policiers et cadres qui participaient au présent régime en date du 31 décembre 2003 une rente annuelle égale à la somme de :

- 2% du salaire au 31 décembre 1995 multiplié par le nombre d'années de service reconnues au 31 décembre 1995;
- 2% du salaire de l'année pour chaque année de service reconnue entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998;
- 2% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées multiplié par le nombre d'années de service reconnues à compter du 1er janvier 1999.

Pour les policiers La Prairie, 2% de son salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées multiplié par le nombre d'années de service reconnues.

Pour les participants policiers et cadres actifs du régime Roussillon, au 1er janvier 1999, la rente normale relativement au service antérieur au 1er janvier 1999 est augmentée de 5,2% au 1er janvier 2004 et une rente de 2% du salaire de 1995 est reconnue pour une période antérieure à l'adhésion sans excéder six mois. Pour les participants policiers actifs du régime Roussillon au 1er janvier 1999 qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2004, un ajustement est accordé au 1er janvier 2004 correspondant à la rente additionnelle qui aurait été versée si une telle amélioration avait été accordée au moment de sa retraite.

Pour les employés civils une rente annuelle égale à la somme de:

- 1,5% du salaire gagné de 1990 multiplié par le nombre d'années de service reconnues au régime avant le 1er janvier 1990;
- 50% des cotisations versées par le participant pour les années de service reconnues du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1993;
- le maximum entre 50% des cotisations versées par le participant en 1994 et 2% du salaire de 1994;
- 2% du salaire de l'année pour les années de service reconnues du 1er janvier 1995 au 31 décembre 2006;
- 2% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées multiplié par le nombre d'années de service reconnues à compter du 1er janvier 2007.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Prestation de rattachement

Pour les policiers et cadres, la prestation de rattachement égale 0,6% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service reconnue du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2013, égale 0,125% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées le 1er janvier 2014 et égale 0,5% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service à compter du 2 janvier 2014. Pour les policiers La Prairie, la prestation de rattachement égale 0,6% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service antérieur au 31 décembre 2013, égale 0,125% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées le 1er janvier 2014 et égale 0,5% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service reconnue à compter du 2 janvier 2014. Pour les employés civils, la prestation de rattachement égale 0,3% du salaire final moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service reconnue à compter du 1er janvier 2007. La prestation de rattachement est payable uniquement pour un participant actif au moment de la retraite.

Prestation en cas de cessation de service

Si un participant quitte le service de la Régie, il a alors droit à une rente différée payable à la date normale de retraite.

Prestation de décès

Avant la retraite

Le conjoint du participant ou à défaut de conjoint son bénéficiaire ou ses ayants droit, a droit à la valeur actualisée de la rente différée.

La prestation payable en cas de décès d'un participant actif âgé de 50 à 55 ans ne peut être inférieure à la valeur actualisée de la rente immédiate réduite de ¼% par mois jusqu'à concurrence de 60 mois pour chaque mois compris entre la date de décès et la date où le participant aurait eu droit à la retraite facultative s'il avait participé au régime jusqu'à cette date, et de ½% par mois pour chaque mois d'anticipation en excédent de 60 mois.

Après la retraite

Pour les policiers et cadres avec un conjoint à la retraite, pour le service jusqu'au 31 décembre 2013, la rente inclut une garantie que 60% de la rente du participant sera payable au conjoint survivant au décès du participant. Pour les policiers et cadres qui n'ont pas de conjoint au moment de la retraite, de même pour le service à compter du 1er janvier 2014, la rente est payable jusqu'à ce que 120 mensualités aient été versées depuis la retraite du participant.

Pour les policiers La Prairie avec un conjoint à la retraite, pour le service à compter du 1er janvier 2004 jusqu'au 31 janvier 2013, la rente inclut une garantie que 60% de la rente du participant sera payable au conjoint survivant au décès du participant. Pour les policiers qui n'ont pas de conjoint au moment de la retraite, de même pour le service antérieur au 1er janvier 2004 et pour le service à compter du 1er janvier 2014, la rente est payable jusqu'à ce que 120 mensualités aient été versées depuis la retraite du participant. Pour les employés civils, la rente est payable jusqu'à ce que 120 mensualités aient été versées depuis la retraite du participant.

Indexation après la retraite

Pour les participants actifs au sens de la Loi RRSB, l'indexation sera accordée de façon ponctuelle selon les dispositions du régime.

Les dispositions suivantes s'appliquent aux participants retraités au sens de la Loi RRSB.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les rentes servies aux policiers et cadres qui participaient au Régime de retraite des policiers syndiqués de la Ville de La Prairie en date du 31 décembre 2003 de même que les rentes servies relatives au service à compter du 1er janvier 2004 pour les policiers et cadres qui participaient au présent régime en date du 31 décembre 2003 sont indexées annuellement selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, sujet à une indexation annuelle maximale de 0,6%.

Les rentes servies relatives au service du 1er janvier 1988 au 31 décembre 2006 pour les employés civils sont indexées annuellement selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation moins 2%, sujet à une indexation annuelle maximale de 4%. Pour le service reconnu à compter du 1er janvier 2007, les rentes servies sont indexées annuellement de 0,5%.

Invalidité

Tout employé invalide verse au régime sa cotisation sur la base de la prestation d'invalidité qu'il reçoit (incluant la prestation d'assurance emploi, s'il y a lieu). La rente est créditée sur la base du salaire que le participant aurait gagné, n'eût été de l'invalidité.

Règle du 50% (cotisations excédentaires)

Lors de la cessation de participation, l'employeur doit financer au moins 50% de la valeur de toute prestation résultant des années de service reconnues à compter du 1er janvier 1990.

Cotisations

a) Cotisations salariales

Partage à parts égales du coût des cotisations d'exercice, des cotisations de stabilisation et des cotisations d'équilibre entre l'employeur et les employés (en tenant compte de la dernière évaluation). Le tableau suivant illustre les plus récents taux de cotisation salariale.

	À compter du 1er janvier 2021	À compter du 1er janvier 2024
Policiers et cadres	12.0% du salaire	12.0% du salaire
Civils	9.2% du salaire	8.74% du salaire

b) Cotisation patronale

Pour le volet antérieur, la Régie finance les déficits. Pour le volet courant, il y a partage à parts égales des cotisations d'exercice, des cotisations de stabilisation et des cotisations d'équilibre entre l'employeur et les participants (en tenant compte de la dernière évaluation et sous réserve d'une utilisation du surplus permise par le régime et la législation).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Évaluation actuarielle

Une évaluation actuarielle complète du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Régie intermunicipale de police Roussillon a été effectuée en date du 31 décembre 2022 dans un rapport daté du 24 octobre 2023.

Volet antérieur

Cette évaluation révèle que le Régime est en excédent de capitalisation après indexation (Actif de 62 621 500 \$ et passif actuariel de 55 433 400 \$ incluant une réserve de restructuration de 2 414 300 \$ et une réserve de 3 411 600 \$ pour un excédent de capitalisation de 1 362 200 \$) et est en situation de manque d'actif sur base de solvabilité après indexation (Actif de 66 092 400 \$ et passif actuariel de 63 295 500 \$ pour un manque d'actif de 203 100 \$). Le degré de solvabilité au 31 décembre 2022 est de 99,3 %.

Volet courant

Cette évaluation révèle que le Régime est en situation d'équilibre de capitalisation après indexation (Actif de 34 231 800 \$, réduit du fonds de stabilisation de 4 566 700 \$ et passif actuariel de 29 665 100 \$) et est en situation de manque d'actif sur base de solvabilité après indexation (Actif de 34 156 800 \$ et passif actuariel de 35 874 300 \$ pour un manque d'actif de 1 717 500 \$). Le degré de solvabilité au 31 décembre 2022 est de 95,0 %.

Une créance peut devenir exigible par la régie dans le cas de l'application de la "clause banquier" prévue au règlement du Régime pour le groupe des policiers et des cadres. En effet, selon cette clause (article 10.7.1 du règlement), l'excédent de la cotisation patronale sur la cotisation minimale prévue au Régime doit être cumulé jusqu'à son remboursement à la régie lorsque la situation financière du Régime le permettra. Advenant la perception de cette créance, celle-ci devra être retournée aux municipalités membres de la régie en fonction de leurs contributions respectives.

Allocation de retraite

À compter du 1er janvier 2010, l'employeur s'engage à verser une allocation de retraite aux policiers qui prennent leur retraite au 1er janvier de l'année. À compter du 1er janvier 2014, cette allocation correspond aux rentes suivantes :

- Rente viagère :
Service *2%* (salaire final 3 ans - 85% *Taux de salaire au 1er janvier 2007)
- Rente temporaire payable jusqu'à l'âge de 65 ans :
Service *0,6%* salaire final 3 ans

Dans le cadre de ce régime, le service est défini comme étant le nombre d'années de service d'emploi antérieur à la création du Régime de retraite enregistré, moins une année.

Pour les participants originaires de la ville de La Prairie, la rente est garantie pour une période de 10 ans. Pour les participants originaires de la Régie intermunicipale de police Roussillon, la rente est réversible à 60% au conjoint pour les participants ayant un conjoint au moment de la retraite alors qu'elle est garantie pour une période de 10 ans pour les participants n'ayant pas de conjoint au moment de la retraite.

Les rentes de l'allocation de retraite ne contiennent aucune indexation après la retraite.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	779 634	873 558
Charge de l'exercice	4 (	1 553 575)(	1 778 040)
Cotisations versées par l'employeur	5	1 485 952	1 684 116
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	712 011	779 634
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	71 081 290	66 674 734
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	70 840 244)(	67 522 347)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	241 046	(847 613)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	1 551 465	2 466 147
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	1 792 511	1 618 534
Provision pour moins-value	12 (	1 080 500)(	838 900)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	712 011	779 634
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	2	2
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	42 578 200	66 674 734
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	42 686 426)(	67 522 347)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	108 226)(	847 613)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	2 444 763	2 643 098
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		877 200
	20	2 444 763	3 520 298
Cotisations salariales des employés	21 (	1 284 700)(	1 392 339)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)(	)
	23	1 160 063	2 127 959
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	325 513	311 075
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		(833 300)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		(98 300)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	241 600	339 500
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	1 727 176	1 846 934
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	3 331 936	3 185 347
Rendement espéré des actifs	32 (	3 505 537)(	3 254 241)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	(173 601)	(68 894)
Charge de l'exercice	34	1 553 575	1 778 040

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	5 479 296	5 191 700
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36	(3 505 537)	(3 254 241)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	1 973 759	1 937 459
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	(150 205)	224 043
Prestations versées au cours de l'exercice	39	3 309 084	2 678 097
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	71 738 952	66 719 900
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	1 188 726	1 269 451
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43	649 341	619 072
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	7 151 770	2 379 308
DMERCA du nouveau volet (en années)	45	17	17
DMERCA de l'ancien volet (en années)	46	12	12
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet (en années)	47	20	21
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,38 %	5,31 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,29 %	5,32 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,65 %	2,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	1
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2025	2024
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55 (900 244)	(873 991)
Charge de l'exercice	56 (65 501)	(65 414)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57 58 730	39 161
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58 (907 015)	(900 244)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (812 889)	(812 326)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61 (812 889)	(812 326)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62 (94 126)	(87 918)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63 (907 015)	(900 244)
Provision pour moins-value	64 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 (907 015)	(900 244)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66 1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (812 889)	(812 326)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (812 889)	(812 326)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	31 878	32 719
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72	31 878	32 719
Cotisations salariales des employés	73 (	)(	)
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 (	)(	)
	75	31 878	32 719
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	(1 109)	(3 178)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres			
▪	81.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	30 769	29 541
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	34 732	35 873
Rendement espéré des actifs	84 (	)(	)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	34 732	35 873
Charge de l'exercice	86	65 501	65 414
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88 (	)(	)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	9 101	(32 860)
Prestations versées au cours de l'exercice	91	41 811	39 545
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice			
(si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (en années, moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	16	16
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	4,50 %	4,30 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	4,30 %	4,70 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	2,75 %	2,75 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	2,00 %	2,00 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	5,00 %	5,00 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques			
▪	103.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 _____ 1

Description des régimes et autres renseignements

Régime de retraite interentreprises à prestations déterminées

Depuis le 4 avril 2016, la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries a été ajoutée à titre d'employeur participant au Régime de retraite des employés de Saint-Constant. Ce régime est considéré « interentreprises » au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le Régime de retraite interentreprises de la ville de Saint-Constant est un régime contributif à prestations déterminées. Il reflète les dispositions de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c.15). Tout employé ayant un statut régulier devient immédiatement admissible au Régime et doit obligatoirement y participer. Le taux de cotisation salariale du participant est de 9,25 % qui correspond à 50 % de la cotisation totale. Cette cotisation représente 18,5 % de la masse salariale des participants actifs.

Le taux de participation de la ville dans les opérations de la Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries pour l'exercice est de 29.28 %.

		2025	2024
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109	281 451	
	110	281 451	

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2025	2024
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2025	2024
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	21	17

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ce régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminés. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercices telle qu'établies par règlement du gouvernement.

		2025	2024
Cotisations des élus au RREM	118	14 490	15 104
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	48 634	53 941
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	7 614	7 643
	121	56 248	61 584

Note

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité	Administration municipale		Données consolidées		
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024	
TAXES					
SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	35 138 300	35 097 406	35 097 406	32 352 004
Taxes spéciales					
Service de la dette	2				
Activités de fonctionnement	3	681 300	679 254	679 254	626 279
Activités d'investissement	4				
Réserve financière pour le service de l'eau	5				
Réserve financière pour le service de la voirie	6				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	7	994 000	1 000 513	1 000 513	1 185 425
Activités de fonctionnement	8				
Activités d'investissement	9				
Autres	10				
	11	36 813 600	36 777 173	36 777 173	34 163 708
SUR UNE AUTRE BASE					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	12	2 862 800	2 917 861	2 917 861	2 881 806
Égout	13				
Traitement des eaux usées	14	2 640 300	2 636 968	2 636 968	2 051 123
Matières résiduelles	15	2 592 000	2 593 970	2 593 970	2 922 873
Transport collectif - Taxe sur l'immatriculation	16				
Autres					
▪ Environnement	17.1	438 900	441 491	441 491	440 256
Centres d'urgence 9-1-1	18	150 900	162 512	162 512	151 095
Service de la dette	19	488 300	464 504	464 504	452 243
Pouvoir général de taxation	20				
Activités de fonctionnement	21				
Activités d'investissement	22				
	23	9 173 200	9 217 306	9 217 306	8 899 396
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	24				
Autres	25				
	26				
	27	9 173 200	9 217 306	9 217 306	8 899 396
	28	45 986 800	45 994 479	45 994 479	43 063 104

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalizations 2025	Réalizations 2025	Réalizations 2024
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	29			
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	30			
Compensations pour les terres publiques	31	798	798	
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32	105 900	133 370	105 916
Cégeps et universités	33			
Écoles primaires et secondaires	34	647 700	697 203	647 737
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	35	300	365	340
	36	753 900	831 736	753 993
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	37			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38			
Taxes d'affaires	39			
	40			
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	41	24 700	24 872	23 558
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42			
	43	24 700	24 872	23 558
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	44			
Autres	45			
	46			
	47	778 600	856 608	777 551

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS	2025	2025	2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	48	62 000	51 842	55 914
Sécurité publique				
Police	49		171 321	201 219
Sécurité incendie				
Premiers répondants	50			
Autres	51			9 765
Sécurité civile	52			
Autres	53			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	54	1 100	6 253	4 687
Enlèvement de la neige	55			
Autres	56		1 824	5 258
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	57			
Transport adapté	58			
Transport scolaire	59			
Autres	60			
Transport aérien	61			
Transport par eau	62			
Autres	63			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	64	45 400	54 161	109 247
Réseau de distribution de l'eau potable	65	23 000	17 707	23 562
Traitement des eaux usées	66		4 738	7 385
Réseaux d'égout	67	73 800	72 511	113 303
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	68			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	69			
Tri et conditionnement	70			
Autres	71			
Autres	72			184 696
Cours d'eau	73			
Protection de l'environnement	74		154 836	
Autres	75			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	76			
Autres	77			
Sécurité du revenu	78			
Autres	79			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	80			3 538
Rénovation urbaine	81			
Promotion et développement économique	82			
Autres	83			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	84	4 500	7 468	7 468
Activités culturelles				4 515
Bibliothèques	85	87 600	333 392	333 392
Autres	86	20 000	18 030	117 682
Réseau d'électricité	87			
	88	317 400	718 024	894 083
				840 771

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	89			
Sécurité publique				
Police	90		22 057	
Sécurité incendie				
Premiers répondants	91			
Autres	92		644 681	
Sécurité civile	93			
Autres	94			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	95	388 803	388 803	
Enlèvement de la neige	96			
Autres	97			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	98			
Transport adapté	99			
Transport scolaire	100			
Autres	101			
Transport aérien	102			
Transport par eau	103			
Autres	104			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	105			
Réseau de distribution de l'eau potable	106	(569 408)	(569 408)	
Traitement des eaux usées	107	(198 730)	(198 730)	
Réseaux d'égout	108			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	109			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	110			
Tri et conditionnement	111			
Autres	112			
Autres	113			
Cours d'eau	114			
Protection de l'environnement	115			
Autres	116			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	117			
Autres	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125	671 144	671 144	
Activités culturelles				
Bibliothèques	126			
Autres	127			
Réseau d'électricité	128			
	129	291 809	958 547	

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134			
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	136			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	137	1 917 000	1 917 653	1 917 653
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				1 352 292
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	138			
Autres	139			
	140	1 917 000	1 917 653	1 917 653
TOTAL DES TRANSFERTS	141	2 234 400	2 927 486	3 770 283
				2 193 063

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	142			
Évaluation	143			
Autres	144			
	145			
Sécurité publique				
Police	146			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	147			
Autres	148	144 710	86 512	504 116
Sécurité civile	149			
Autres	150			
	151	144 710	86 512	504 116
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	152			
Enlèvement de la neige	153			
Autres	154			
Transport collectif	155			
Autres	156			
	157			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	158			
Réseau de distribution de l'eau potable	159			
Traitement des eaux usées	160			
Réseaux d'égout	161			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	162			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	163			
Tri et conditionnement	164			
Autres	165			
Autres	166			
Cours d'eau	167			
Protection de l'environnement	168			
Autres	169			
	170			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	171			
Autres	172			
Autres	173			
	174			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	175			
Rénovation urbaine	176			
Promotion et développement économique	177			
Autres	178			
	179			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	180			
Activités culturelles				
Bibliothèques	181			
Autres	182			
	183			
Réseau d'électricité	184			
	185	144 710	86 512	504 116
				638 231

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	186	25 200	33 385	25 940
Évaluation	187			
Autres	188	22 400	33 483	29 259
	189	47 600	66 868	55 199
Sécurité publique				
Police	190		140 583	172 107
Sécurité incendie				
Premiers répondants	191			
Autres	192		29 097	
Sécurité civile	193			
Autres	194			
	195		169 680	172 107
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	196			
Enlèvement de la neige	197			
Autres	198			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	199			
Transport adapté	200			
Transport scolaire	201			
Autres	202			
Autres	203			
	204			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	205			
Réseau de distribution de l'eau potable	206			
Traitement des eaux usées	207			
Réseaux d'égout	208	2 205	2 205	1 600
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	209	16 267	16 267	
Matières recyclables	210			
Autres	211	1 015	1 015	
Cours d'eau	212			
Protection de l'environnement	213			
Autres	214	75 000	473 557	561 413
	215	75 000	493 044	563 013

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	216			
Autres	217			
Sécurité du revenu	218			
Autres	219			
	220			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	221	53 000	53 068	53 068
Rénovation urbaine	222			22 995
Promotion et développement économique	223			
Autres	224			
	225	53 000	53 068	53 068
Loisirs et culture				
Activités récréatives	226	750 400	778 780	1 204 147
Activités culturelles				
Bibliothèques	227	7 400	7 884	7 884
Autres	228	254 000	271 019	271 019
	229	1 011 800	1 057 683	1 483 050
Réseau d'électricité	230			
	231	1 187 400	1 244 271	2 265 710
TOTAL DES SERVICES RENDUS	232	1 332 110	1 330 783	2 769 826
				2 924 580

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2025	Réalizations 2025	Réalizations 2025	Réalizations 2024
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis 233	251 000	255 200	255 200	125 520
Droits de mutation immobilière 234	4 523 292	6 754 073	6 754 073	3 703 447
Droits sur les carrières et sablières 235				
Autres 236		(35 068)	(35 068)	
	237	4 774 292	6 974 205	3 828 967
AMENDES ET PÉNALITÉS 238	478 800	565 929	1 206 823	1 124 543
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE 239				
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS 240	399 200	459 911	607 254	672 131
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles 241		598 164	(48 777)	62 594
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés 242				
Produit de cession de propriétés destinées à la revente 243				
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements 244				
Contributions des promoteurs 245		41 983	41 984	(154 544)
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence 246				
Contributions des organismes municipaux 247				
Autres contributions				
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables 248				
Autres 249			8 620	11 192
Redevances réglementaires 250				
Autres 251	476 600	479 728	570 863	196 719
	252	476 600	572 690	115 961
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION 253				

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2025	Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	708 190	674 621		674 621	674 621	679 074
Grefe et application de la loi	2	1 858 760	1 972 765	7 037	1 979 802	1 979 802	1 342 472
Gestion financière et administrative	3	3 008 190	3 089 449	29 561	3 119 010	3 119 010	2 658 270
Évaluation	4	599 900	419 550		419 550	419 550	249 872
Gestion du personnel	5	1 253 500	691 913		691 913	691 913	783 897
Autres							
▪ Autres dépenses administratives	6.1	2 900 967	3 293 125	491 719	3 784 844	3 784 844	2 926 627
	7	10 329 507	10 141 423	528 317	10 669 740	10 669 740	8 640 212
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	8	7 439 500	7 439 496		7 439 496	8 581 711	7 819 662
Sécurité incendie							
Premiers répondants	9					6 897 860	
Autres	10	4 706 149	4 648 631	5 662	4 654 293		4 185 834
Sécurité civile	11		10 199		10 199	10 199	11 611
Autres	12	202 420	198 614		198 614	198 614	196 311
	13	12 348 069	12 296 940	5 662	12 302 602	15 688 384	12 213 418
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	14	3 497 076	3 537 394	2 968 264	6 505 658	6 505 658	5 912 864
Enlèvement de la neige	15	846 518	1 036 220	85 689	1 121 909	1 121 909	729 648
Éclairage des rues	16	369 098	375 651	148 105	523 756	523 756	579 316
Circulation et stationnement	17	242 843	191 679		191 679	191 679	213 102
Transport collectif							
Transport en commun	18	2 588 421	2 583 889	520	2 584 409	2 584 409	2 448 205
Transport aérien	19						
Transport par eau	20						
Autres	21			241 299	241 299	241 299	241 299
	22	7 543 956	7 724 833	3 443 877	11 168 710	11 168 710	10 124 434

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité	Administration municipale					Données consolidées	
	Budget 2025	Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024	
HYGIÈNE DU MILIEU							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	1 222 810	1 288 203	551 572	1 839 775	1 839 775	1 706 053
Réseau de distribution de l'eau potable	24	1 291 714	1 638 643	647 463	2 286 106	2 286 106	1 975 105
Traitement des eaux usées	25	2 288 600	2 163 637	64 221	2 227 858	2 443 476	2 477 582
Réseaux d'égout	26	653 466	662 616	999 185	1 661 801	1 661 801	1 680 464
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	27	628 394	597 341		597 341	597 341	602 938
Élimination	28	294 100	594 243		594 243	594 243	584 361
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	29	105 000	(743 458)	4 176	(739 282)	(739 282)	425 552
Tri et conditionnement	30		(541 422)		(541 422)	(541 422)	1 423
Matières organiques							
Collecte et transport	31	765 500	779 591		779 591	779 591	742 178
Traitement	32	318 200	299 520		299 520	299 520	361 376
Matériaux secs							
Autres	34	556 800	614 802		614 802	614 802	770 278
Plan de gestion	35						
Autres	36	75 000	43 991	88 945	132 936	132 936	18 165
Cours d'eau	37						
Protection de l'environnement	38	185 520	303 998		303 998	303 998	
Autres	39						
	40	8 385 104	7 701 705	2 355 562	10 057 267	10 272 885	11 345 475
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE							
Habitation							
Logement social	41						
Autres	42						
Sécurité du revenu	43						
Autres	44						
	45						

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité	Administration municipale					Données consolidées	
	Budget 2025	Réalizations 2025			Total	Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	2025		2024	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT							
Aménagement, urbanisme et zonage	46	1 046 590	1 246 621	4 565	1 251 186	1 251 186	958 250
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	47						
Autres biens	48		3 649	44 961	48 610	48 610	35 614
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	49	245 690	269 507		269 507	269 507	247 074
Tourisme	50						
Autres	51						
Autres	52	694 500	664 881	49 205	714 086	714 086	904 761
	53	1 986 780	2 184 658	98 731	2 283 389	2 283 389	2 145 699
LOISIRS ET CULTURE							
Activités récréatives							
Centres communautaires	54	1 172 718	1 272 840	1 985 812	3 258 652	3 258 652	2 974 353
Patinoires intérieures et extérieures	55	1 346 520	1 432 250	445 809	1 878 059	2 294 580	2 121 328
Piscines, plages et ports de plaisance	56	88 890	76 709	10 758	87 467	87 467	84 934
Parcs et terrains de jeux	57	2 598 778	2 381 919	27 210	2 409 129	2 409 129	2 302 447
Parcs régionaux	58						
Expositions et foires	59	17 000	12 196		12 196	12 196	10 629
Autres	60						
	61	5 223 906	5 175 914	2 469 589	7 645 503	8 062 024	7 493 691
Activités culturelles							
Centres communautaires	62	1 186 588	1 293 350	104 025	1 397 375	1 397 375	1 334 249
Bibliothèques	63	979 260	988 711	58 809	1 047 520	1 047 520	990 271
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	64	89 400	71 432		71 432	71 432	89 513
Autres ressources du patrimoine	65						
Autres	66	42 600	46 730	28 976	75 706	75 706	72 711
	67	2 297 848	2 400 223	191 810	2 592 033	2 592 033	2 486 744
	68	7 521 754	7 576 137	2 661 399	10 237 536	10 654 057	9 980 435

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2025	Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	69						
FRAIS DE FINANCEMENT							
Dette à long terme							
Intérêts	70	2 270 700	2 324 190		2 324 190	2 477 553	2 268 894
Autres frais	71					15 467	14 074
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	72		38 900		38 900	(138 869)	(33 021)
Autres	73	177 800	195 261		195 261	452 315	363 573
	74	2 448 500	2 558 351		2 558 351	2 806 466	2 613 520
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	75						
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	76	7 793 300	9 093 548 (	9 093 548)			

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Table des matières

Autres renseignements financiers consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus ¹	12

Autres renseignements

Questionnaire	13
---------------	----

Autres renseignements financiers consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	1 491 718	1 491 718	60 859
Usines de traitement de l'eau potable	2	2 835	2 835	371 200
Usines et bassins d'épuration	3	504 943	615 448	407 814
Conduites d'égout	4	2 878 282	2 878 282	137 311
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	1 267 512	1 267 512	2 139 480
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8	74 429	74 429	84 677
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	788 168	788 168	2 231 656
Autres infrastructures	11	(361 563)	(361 563)	835 558
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	42 112	1 804 769	74 081
Édifices communautaires et récréatifs	14	1 139 233	1 139 233	226 931
Améliorations locatives	15	782 613	841 497	2 220
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	440 226	904 625	1 886 731
Ameublement et équipement de bureau	18	534 940	709 937	237 632
Machinerie, outillage et équipement divers	19	210 681	545 099	411 717
Terrains	20		543 697	17 997
Autres	21			
	22	9 796 129	13 245 686	9 125 864

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	1 491 718	1 491 718	60 859
Usines de traitement de l'eau potable	2	2 835	2 835	371 200
Usines et bassins d'épuration	3	504 943	615 448	407 814
Conduites d'égout	4	2 878 282	2 878 282	137 311
Autres infrastructures	5	1 768 546	1 768 546	5 291 371
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9			
Autres infrastructures	10			
Autres immobilisations corporelles	11	3 149 805	6 488 857	2 857 309
	12	9 796 129	13 245 686	9 125 864

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Solde au 1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	1 174 664	671 284	4 212	1 841 736
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	15 791 197	1 094 771	1 687 082	15 198 886
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	51 656 003	5 551 766	6 381 972	50 825 797
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	68 621 864	7 317 821	8 073 266	67 866 419
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	6 958 774	609 179	1 030 866	6 537 087
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	6 958 774	609 179	1 030 866	6 537 087
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	6 958 774	609 179	1 030 866	6 537 087
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	6 958 774	609 179	1 030 866	6 537 087
	19	75 580 638	7 927 000	9 104 132	74 403 506
Dette en cours de refinancement	20 (				)
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	75 580 638	7 927 000	9 104 132	74 403 506

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Administration municipale			
Dette à long terme	1	70 234 999	71 133 000
Ajouter			
Activités d'investissement à financer	2	7 155 079	6 603 981
Activités de fonctionnement à financer	3		
Dette en cours de refinancement	4		
Autres			
▪	5.1		
Déduire			
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme			
Excédent accumulé			
Fonds d'amortissement	6		
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	1 841 736	1 174 664
Débiteurs	8	6 385 461	6 659 091
Autres montants	9		
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	2 697 815	4 320 647
Autres			
▪	11.1		
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	66 465 066	65 582 579
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats			
	13	4 959 189	4 831 663
Endettement net à long terme	14	71 424 255	70 414 242
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes			
Municipalité régionale de comté	15	1 907 859	493 811
Communauté métropolitaine	16	724 048	533 400
Autres organismes	17	4 584 000	4 482 000
Endettement total net à long terme	18	78 640 162	75 923 453
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19		
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20		
	21		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	78 640 162	75 923 453
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23		
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	24		
Endettement total net à long terme lié au programme ÉcoÉnergie 360 (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	25		

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Administration générale					
Greffes et application de la loi	1				
Évaluation	2				
Autres	3	651 700	651 732	651 732	479 322
Sécurité publique					
Police	4	7 439 500	7 439 496	305 291	
Sécurité incendie	5	4 533 600	4 533 553	(543)	
Sécurité civile	6				
Autres	7				
Transport					
Réseau routier	8				
Transport collectif	9	2 577 100	2 577 071	2 577 071	2 431 200
Autres	10				
Hygiène du milieu					
Eau et égout	11	2 288 600	2 163 637	1 912	5 228
Matières résiduelles	12				
Cours d'eau	13				
Protection de l'environnement	14				
Autres	15				
Santé et bien-être					
Habitation	16				
Autres	17				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	18				
Rénovation urbaine	19				
Promotion et développement économique	20	98 700	85 889	85 889	84 784
Autres	21	680 800	663 955	663 955	671 686
Loisirs et culture					
Activités récréatives	22				
Activités culturelles	23				6 098
Réseau d'électricité	24				
	25	18 270 000	18 115 333	4 285 307	3 678 318

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Rémunération	1	87 238	
Charges sociales	2	17 007	
Biens et services	3	9 691 884	8 486 304
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	9 796 129	8 486 304

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

		Effectifs personnes/ année²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération (dollars)	Charges sociales (dollars)	Total ¹ (dollars)
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	30,56	35,00	56 559,00	4 063 284	933 907	4 997 191
Professionnels	2						
Cols blancs	3	56,07	35,00	102 042,00	3 881 346	906 029	4 787 375
Cols bleus	4	50,82	40,00	105 704,00	4 271 814	964 852	5 236 666
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	137,45		264 305,00	12 216 444	2 804 788	15 021 232
Élus	9	12,00			485 288	117 146	602 434
	10	149,45			12 701 732	2 921 934	15 623 666

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2	54 161				54 161
Réseau de distribution de l'eau potable	3	17 707		(569 408)		(551 701)
Traitement des eaux usées	4			(198 730)		(198 730)
Réseaux d'égout	5	72 511				72 511
Autres	6	2 284 620	1 059 947	51 842	154 836	3 551 245
	7	2 428 999	1 059 947	(716 296)	154 836	2 927 486

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	104 774	67 835
	4	104 774	67 835
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7	105 097	97 178
Sécurité civile	8		
Autres	9	642	885
	10	105 739	98 063
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	1 123 907	997 424
Enlèvement de la neige	12	6 763	9 275
Autres	13	19 832	20 167
Transport collectif	14	2 359	3 914
Autres	15	14 929	16 051
	16	1 167 790	1 046 831
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17	72 868	75 843
Réseau de distribution de l'eau potable	18	172 821	154 609
Traitement des eaux usées	19		
Réseaux d'égout	20	81 214	85 078
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21		
Matières recyclables	22		
Autres	23		
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25		
Autres	26	8 492	8 425
	27	335 395	323 955
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	28		
Autres	29		
Sécurité du revenu	30		
Autres	31		
	32		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	33		
Rénovation urbaine	34	3 985	3 478
Promotion et développement économique	35		
Autres	36	1 618	2 055
	37	5 603	5 533
Loisirs et culture			
Activités récréatives	38	756 976	737 934
Activités culturelles			
Bibliothèques	39	28	32
Autres	40	82 046	90 072
	41	839 050	828 038
Réseau d'électricité			
	42		
	43	2 558 351	2 370 255

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Frédéric Galantai	1.1	Maire	75 848	19 422	25 679	
Normand Bigonnesse	1.2	Conseiller	2 980	1 345		
Patrick Dion	1.3	Conseiller	29 215	14 396		
Paule Fontaine	1.4	Conseiller	26 489	13 051		
Céline Gaudette	1.5	Conseiller	2 871	1 345		
Denis Girard	1.6	Conseiller	37 406	15 982		
Karine Laroche	1.7	Conseiller	32 506	14 396		
Isabelle Lizée	1.8	Conseiller	2 871	1 345		
Sylvie Major	1.9	Conseiller	12 184	5 537		
Vincent Noël	1.10	Conseiller	34 646	16 287	894	
Marie Eve Plante-Hébert	1.11	Conseiller	29 391	13 051	447	
Julie Simoneau	1.12	Conseiller	32 397	14 396		
	2		318 804	130 553	27 020	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité**OUI****NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre

1 5 000 000 \$

Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

3 \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

4 ☐ ☒

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5 \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6 \$

Ligne 3 : Autres revenus

7 \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8 \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9 \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10 \$

Ligne 9 : Autres charges

11 \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12 \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13 \$

Ligne 14 : Débiteurs

14 \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15 \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16 \$

Ligne 19 : Créanciers et charges à payer

17 \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18 \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19 \$

Ligne 24 : Libres

20 \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21 \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22 \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice

23 \$

Constatés au cours de l'exercice

24 \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

25 \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	28	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	32	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	35	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	38	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40	_____	\$
Ligne 24 : Libres	41	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43	_____	\$
Montant des pardons de prêts constatés			
Solde cumulatif au début de l'exercice	44	_____	\$
Constatés au cours de l'exercice	45	_____	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	46	_____	\$

Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

47 ☒ ☐
 48 _____ 10 291 \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2025

49 ☒ ☐
 50 _____ 2 073 575 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

51 ☐ ☒
 52 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

53 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

54 _____ \$

Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

55 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

56 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

- f) le pouvoir d'imposer une taxe sur l'immatriculation aux fins du financement de dépenses en matière de transport collectif en vertu de l'article 488.0.1 LCV.

57 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

58 _____ \$

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

59 ☐ ☒

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

60 ☐ ☐

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

61 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

62 _____ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

63 ☒ ☐

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

64 _____ 1 091 053 \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

Règlement 1538-M : 1 091 053 \$

- c) du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

65 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

66 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?
- 67 ☐ ☒
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 68 _____ \$
- b) autres formes d'aide 69 _____ \$
10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?
- 70 ☐ ☒
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 71 _____ \$
11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM?
- 72 ☒ ☐
- Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM?
- 73 ☐ ☒
- Si oui, indiquer le montant total crédité en 2025 74 _____ \$
12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2025
- Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2025
- 75 \$
13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2025 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD
- 76 _____ \$
- Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :
- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 77 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été
 - Systèmes de sécurité 78 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien préventif 79 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien palliatif 80 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien préventif 81 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien palliatif 82 _____ \$
 - Systèmes de drainage 83 _____ \$
 - Abords de routes 84 _____ \$
 - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 85 _____ \$
- b) Dépenses d'investissement
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 86 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été 87 _____ \$
- c) Total des frais encourus admissibles 88 _____ \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :
- Relatives à l'entretien d'été :

- e) Pour les municipalités dont la population est de moins de 6 500 habitants, si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 85 et 87), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2025 (ligne 76), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

89 _____

b) Date d'adoption de la résolution

90 _____

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

91 ☒ ☐

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

92 2022-05-177

b) Date d'adoption de la résolution

93 2022-05-17

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

94 _____

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

95 _____

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année

- | | | |
|--|-----|---|
| c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5) | 96 | 1 |
| d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8) | 97 | |
| e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9) | 98 | |
| f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10) | 99 | |
| g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11) | 100 | |

Normes relatives à l'enregistrement des chiens auprès de la municipalité

- | | | |
|--|-----|-------|
| h) Nombre total de chiens, peu importe le poids et le potentiel de dangerosité (art. 16) | 101 | 1 478 |
| i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg (art. 16) | 102 | 392 |
| j) Nombre total de chiens déclarés potentiellement dangereux (art. 16) | 103 | 3 |

Règlement

- | | | |
|--|-----|--|
| k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement? | 104 | ☐ ☒ |
|--|-----|--|

Les questions 16 et 17 s'appliquent aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité**OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 ☒☐

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2 ☒☐

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 ☒☐

Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

4 ☐☒

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

5 ☐☒

5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

6 ☐☒

La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7 ☐☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8 ☐☐

Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

Informations additionnelles

Nom du directeur général

9 Nathalie Leclaire

Adresse courriel du directeur général

10 nathalie.leclaire@laprairie.ca

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- ☒ J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- ☒ Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- ☒ Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2026-06-16

Nom du signataire : Sébastien Rheault

Fonction du signataire : Directeur et trésorier

Date de transmission au Ministère : 2026-06-19

Date et heure de la dernière modification : 2026-06-19 12:13

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement	1	52 878 358	56 460 802	59 929 504	19 504 162	61 777 038
Investissement	2	(154 544)		299 772	1 207 691	975 130
	3	52 723 814	56 460 802	60 229 276	20 711 853	62 752 168
Charges	4	54 855 589	58 356 970	59 277 595	17 714 759	63 543 631
Excédent (déficit) lié aux activités	5	(2 131 775)	(1 896 168)	951 681	2 997 094	(791 463)
Moins : revenus d'investissement	6 (	(154 544))	()	299 772)	1 207 691)	975 130)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(1 977 231)	(1 896 168)	651 909	1 789 403	(1 766 593)
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	8 619 833	7 793 300	9 093 548	1 743 966	10 837 514
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	249 859	199 400	196 654		196 654
Remboursement de la dette à long terme	10 (	7 096 761)	7 566 300)	7 296 583)	578 778)	7 875 361)
Affectations						
Activités d'investissement	11 (	270 756)	50 000)	4 318 267)	122 458)	348 212)
Excédent (déficit) accumulé	12	1 469 161	1 059 124	1 058 059	508 483	2 024 613
Autres éléments de conciliation	13	102 328	460 644	1 277 164	1	(351 259)
	14	3 073 664	1 896 168	10 575	1 551 214	4 483 949
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	1 096 433		662 484	3 340 617	2 717 356

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2024	2025		2024
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Total consolidé
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	4 311 394	1 384 387	5 197 123	7 305 052
Débiteurs	2	19 280 985	22 928 799	24 870 041	21 894 282
Prêts	3	4 284 845	4 284 845	4 284 845	4 284 845
Placements de portefeuille	4	343 861	4 443 953	351 440	343 861
Autres	5	2 103 200	2 064 300	2 087 423	2 126 297
	6	30 324 285	35 106 284	36 790 872	35 954 337
Passifs					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7				
Emprunts temporaires	8		854 660	1 725 607	150 006
Créditeurs et charges à payer	9	10 839 574	12 485 034	14 935 446	13 077 073
Revenus reportés	10	877 140	2 038 578	3 841 547	2 193 789
Dette à long terme	11	70 657 996	69 750 552	73 873 634	75 056 466
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12			2 259 304	2 223 810
Autres	13	9 546 998	9 881 144	9 881 144	9 546 998
	14	91 921 708	95 009 968	106 516 682	102 248 142
Actifs financiers nets (dette nette)	15	(61 597 423)	(59 903 684)	(69 725 810)	(66 293 805)
Actifs non financiers					
Immobilisations corporelles	16	201 136 574	200 619 240	220 001 424	217 184 743
Autres	17	1 951 551	1 726 826	1 934 211	2 110 350
	18	203 088 125	202 346 066	221 935 635	219 295 093
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	19	2 159 570	1 925 111	2 429 735	3 306 662
Excédent de fonctionnement affecté	20	5 281 753	4 446 053	4 858 182	5 660 350
Réserves financières et fonds réservés	21	3 344 174	3 030 365	3 230 289	3 479 686
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	22 (	8 760 935)(	8 343 644)(	10 397 786)(	10 464 511)
Financement des investissements en cours	23	(2 283 334)	(4 457 264)	(5 424 480)	(2 933 470)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	141 749 474	145 841 761	157 513 885	153 952 571
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	25				
	26	141 490 702	142 442 382	152 209 825	153 001 288

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DE FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS**
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Affecté à l'exercice suivant	1.1	1 360 000	1 900 000
▪ Déneigement	1.2	50 000	200 000
▪ Transport en commun	1.3	2 715 459	2 861 159
▪ Environnement	1.4	37 494	37 494
▪ Déficit actuariel	1.5	283 100	283 100
	2	4 446 053	5 281 753
Organismes contrôlés et partenariats ¹	3	412 129	378 597
	4	4 858 182	5 660 350
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
Service de l'eau	5		
Autres			
▪	6.1		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	7		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	8	1 121 129	1 805 206
Organismes contrôlés et partenariats	9	199 924	135 512
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Administration municipale	10	1 841 736	1 174 664
Organismes contrôlés et partenariats	11		
Fonds local d'investissement	12		
Fonds local de solidarité	13		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	14		296 804
Autres			
▪ Fonds de stationnement	15.1	67 500	67 500
	16	3 230 289	3 479 686
	17	8 088 471	9 140 036

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	66 465 066	65 582 579
Endettement net à long terme (compte tenu de l'agglomération, s'il y a lieu)	2	78 640 162	75 923 453

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
		Total consolidé	Total consolidé
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	1 841 736	1 174 664
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	50 825 797	51 656 003
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	15 198 886	15 791 197
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	6 537 087	6 958 774
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	74 403 506	75 580 638

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalizations 2024	Budget 2025	Réalizations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	12	43 063 104	45 986 800	45 994 479	45 994 479
Compensations tenant lieu de taxes	13	777 551	778 600	856 608	856 608
Quotes-parts	14				
Transferts	15	1 984 459	2 234 400	2 635 677	2 811 736
Services rendus	16	1 721 723	1 332 110	1 330 783	2 769 826
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	4 309 301	5 253 092	7 575 202	8 216 096
Autres	18	1 022 220	875 800	1 536 755	1 128 293
	19	52 878 358	56 460 802	59 929 504	61 777 038
Investissement					
Taxes	20				
Quotes-parts	21				
Transferts	22			291 809	958 547
Autres	23	(154 544)		7 963	16 583
	24	(154 544)		299 772	975 130
	25	52 723 814	56 460 802	60 229 276	62 752 168

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2025	Réalizations 2025		Total	Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		2025	2024
Administration générale	1	10 329 507	10 141 423	528 317	10 669 740	10 669 740	8 640 212
Sécurité publique							
Police	2	7 439 500	7 439 496		7 439 496	8 581 711	7 819 662
Sécurité incendie	3	4 706 149	4 648 631	5 662	4 654 293	6 897 860	4 185 834
Autres	4	202 420	208 813		208 813	208 813	207 922
Transport							
Réseau routier	5	4 955 535	5 140 944	3 202 058	8 343 002	8 343 002	7 434 930
Transport collectif	6	2 588 421	2 583 889	520	2 584 409	2 584 409	2 448 205
Autres	7			241 299	241 299	241 299	241 299
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	5 456 590	5 753 099	2 262 441	8 015 540	8 231 158	7 839 204
Matières résiduelles	9	2 742 994	1 644 608	93 121	1 737 729	1 737 729	3 506 271
Autres	10	185 520	303 998		303 998	303 998	
Santé et bien-être	11						
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	1 046 590	1 246 621	4 565	1 251 186	1 251 186	958 250
Promotion et développement économique	13	245 690	269 507		269 507	269 507	247 074
Autres	14	694 500	668 530	94 166	762 696	762 696	940 375
Loisirs et culture	15	7 521 754	7 576 137	2 661 399	10 237 536	10 654 057	9 980 435
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	2 448 500	2 558 351		2 558 351	2 806 466	2 613 520
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	50 563 670	50 184 047	9 093 548	59 277 595	63 543 631	57 063 193
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	7 793 300	9 093 548 (	9 093 548)			
	21	58 356 970	59 277 595		59 277 595	63 543 631	57 063 193

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	(154 544)	299 772	1 207 691	975 130
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	8 486 304)(	9 796 129)(	5 267 635)(	13 245 686)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	89 809)(	4 157 342)(	) (	64 829)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	9 649 326	6 584 207	453 840	7 038 047
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	270 756	4 318 267	122 458	348 212
Excédent accumulé	6	910 695	1 248 579	18 963	1 267 542
	7	2 254 664	(1 802 418)	(4 672 374)	(4 656 714)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	2 100 120	(1 502 646)	(3 464 683)	(3 681 584)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S14